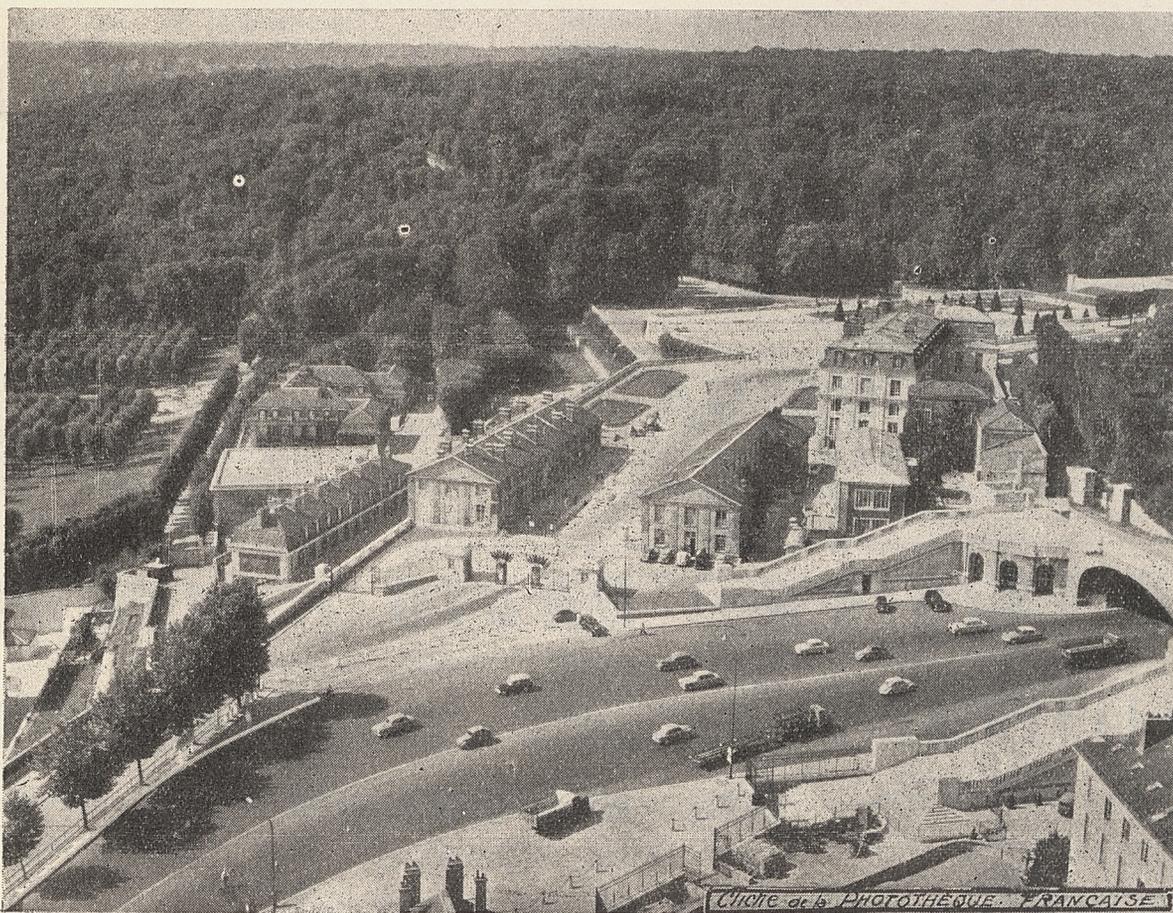




Bulletin Municipal Officiel

DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD



LE TUNNEL DE L'AUTOROUTE DE L'OUEST ET LE PARC DE SAINT-CLOUD

PIERRE, Chemisier — Tailleur

CHOISISSEZ CHEZ VOTRE CHEMISIER
LES PLUS BEAUX CADEAUX MASCULINS

90, Bd de la République

MOL. 53-15

R. BOURDOISEAU

POURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

OPTIQUE MÉDICALE

En plein centre de St-Cloud

Montures & verres correcteurs
de toutes marques

11 bis, rue Royale MOL. 42-11

Verres organiques incassables
et inrayables

Lunettes solaires · Lunettes de
protection

PHARMACIE MIGNARD

Ouverte de 9 à 13 h. et de 14 à 20 h.

Fermée dimanche et lundi matin

APRES CHAQUE BARBE, UTILISEZ

AQUA VELVA

QUI PROTEGE la JEUNESSE de VOTRE VISAGE
ET LA SANTE DE VOTRE EPIDERME

CENTRE CHIRURGICAL

VAL D'OR — SAINT-CLOUD

14, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — Tél. : MOL. 37-80

Clinique Chirurgicale conventionnée avec la Sécurité Sociale
et avec de nombreuses Mutuelles (S.N.C.F., E.D.F.,
GAZ de FRANCE, FEDERATIONS MUTUALISTES de SEINE
et SEINE-ET-OISE, etc.)

TÉLÉVISION - RADIO - DISQUES

— DISTRIBUTEURS OFFICIELS —

TELEFUNKEN - PHILIPS - PATHE-MARCONI

FACILITES DE PAIEMENT

Ets C. VOISIN

GARANTIE TOTALE

MOL 57-34

7, Rue ROYALE

St-CLOUD

MACHINES A LAVER · REFRIGERATEURS · CUISINIÈRES

BULLETIN**MUNICIPAL**

Direction-Administration :
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

Publication trimestrielle

Libertés Communales

(suite)

Police d'Etat - Police municipale

**Un enfant de 4 ans,
non accompagné, a été renversé
à la sortie d'une école...**

Il faut que les administrés sachent que, pour des raisons politiques, en 1937, on a supprimé la police communale qui, de ce fait, n'a plus été placée sous l'autorité du Maire et que nous avons le privilège d'une police nationale, dépendant de la Sûreté et directement du Ministère de l'Intérieur.

Il s'ensuit que si la police est toujours chargée de faire respecter les arrêtés municipaux, il n'en est pas moins vrai que le nombre des agents mis à la disposition des communes ne tient aucun compte de leurs besoins et qu'à chaque instant la police est distraite de son rôle communal pour des besoins nationaux.

C'est ainsi que, chaque fois que le Chef de l'Etat ou un souverain invité passe sur l'autoroute, toute la police de la région est mobilisée pour la surveillance du cortège officiel et comme la circulation est

(Suite page 2)

Vœux

Ce bulletin paraîtra pour Noël et le jour de l'An. Qu'il soit le messager de nos vœux les meilleurs pour cette nouvelle année. L'expérience prouvant que les optimistes finissent toujours par avoir raison, pourquoi ne le serions-nous pas ?

C'est donc un message d'espérance que nous adressons à nos lecteurs.

Espoir que notre ville devienne toujours plus accueillante, plus propre aussi (avec l'aide de tous), plus calme, plus silencieuse. Espoir que les nouveaux venus à Saint-Cloud, auxquels nous adressons notre cordial salut, s'intégreront très vite dans la vie clodoaldienne.

Espoir que notre département de Seine-et-Oise ne soit plus dans la région parisienne le parent pauvre qu'il est encore; espoir que l'organisation du district pour lequel les Maires viennent de désigner leurs représentants favorisera une décentralisation raisonnable de notre région et améliorera la circulation pour laquelle nos techniciens n'arrivent pas à dégager des crédits suffisants;

Espoir, à l'échelon national, qu'une solution satisfaisante pour notre Pays et respectant l'intégrité des territoires français surviendra en Algérie et que cesseront enfin les combats meurtriers et inutiles comme les lâches attentats;

Espoir, à l'échelon international, de compréhension européenne; Espoir de conversations sans menaces et surtout d'entente franche et sincère dans les rangs, hélas, trop souvent désunis des véritables démocraties;

L'espérance, cette vertu cardinale qui correspond bien au temps de Noël, ne nous décevra pas, nous en sommes convaincus.

LA MUNICIPALITE.

AIDEZ A L'ÉQUIPEMENT DE SAINT-CLOUD

en souscrivant aux

**Emprunts Unifiés des Collectivités Locales
série 5 % 1961-1981 (amortissable en 20 ans)**

Renseignements et Souscriptions auprès de

M. le Receveur-Percepteur, 20, rue du Docteur-Desfossez

**ADHÉRENTS DES ASSOCIATIONS, SOCIÉTÉS,
GROUPEMENTS POLITIQUES...**

RESPECTEZ

les arrêtés réglementaires d'affichage

NE COLLEZ PAS DE PAPILLONS N'IMPORTE OU

Pensez à la propreté de votre Ville

Libertés Communales (suite)

déviée, il s'ensuit des encombrements intolérables dans Saint-Cloud dont tous nos lecteurs ont certainement pâti.

Pour la surveillance des écoles, les 43 agents qui font le service pour SAINT-CLOUD, GARCHES, VAUCRESSON et MARNES-LA-COQUETTE, soit pour plus de 50 000 habitants, ne peuvent pas, avec le respect des huit heures de travail par jour, les congés payés et les congés de maladie qui réduisent l'effectif total, assurer le service des écoles, ce qui incombe normalement à la police (1). Nous avons donc la nécessité de recourir à des expédients pour cette surveillance.

On touche là du doigt un petit exemple concret des inconvénients qu'il y a à centraliser à l'extrême et à nationaliser toutes choses.

A notre époque, où la décentralisation est à l'ordre du jour et où, contrairement à cet effort, le district de Paris risque d'aggraver la centralisation de la capitale, que chacun se pénétre bien de ces lignes.

Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise s'est beaucoup inquiété de la question des contingents de police mis à sa disposition. Il n'y a pas si longtemps que le nombre des agents dont il disposait dans le département, qui compte maintenant près de 2 300 000 habitants, était moindre que celui dont il disposait avant la guerre, alors que la population s'est augmentée d'un million d'habitants dans l'intervalle.

Il ne faudrait pas conclure de ce qui précède que nous ne sommes pas satisfaits des services de la police qui, en toute occasion, fait le maximum, et nous l'en félicitons chaleureusement.

La suppression de la police municipale présente des inconvénients graves qu'il était nécessaire de souligner au public, car le public, lui, ne connaît que le Maire et ses services, et il est toujours regrettable de recueillir des plaintes et des reproches qui, en réalité, ne nous sont pas destinés.

Puisse cet article inciter les autorités responsables à augmenter les contingents de police de notre pauvre Seine-et-Oise...

Ou serons-nous, un jour, obligés de rétablir une police municipale qui devrait se juxtaposer à la police nationale ?

(1) Il existe dans la circonscription 19 groupes scolaires, dont 4 lycées.

TRIBUNE LIBRE

Nous avons pris l'habitude, pour présenter les articles de la Tribune libre, de faire ce qu'on appelle en termes de presse un « chapeau ». Nous nous réjouissons de voir que l'article de M. L. FERRY-WILCZEK, paru dans la « Tribune Libre » du précédent numéro, sur la Loi scolaire, a suscité de l'intérêt. C'est la preuve que notre bulletin est lu.

Cette « Tribune Libre », portant véritablement bien son nom, nous y publions in extenso deux articles: l'un de M. le Pasteur JEANNERET et l'autre de M. WALUSINSKY, professeur.

Ce dernier paraît n'avoir pas apprécié notre précédent « chapeau ». Nous ne nous permettons pas de lui

reprocher le sien, mais le lecteur remarquera que la Municipalité est vraiment « fair play » en publiant celui-ci qui la met en cause, alors qu'elle était restée sur le terrain de la plus simple objectivité...

LA LOI SCOLAIRE DE 1959

La « Tribune libre » du dernier Bulletin Municipal Officiel de Saint-Cloud contenait un article de M. Ferry-Wilczek sur la loi scolaire. Nous avons été surpris de voir présenter par la rédaction du Bulletin Municipal comme une « documentation objective » ce qui n'était qu'un point particulier sur la question et une simple justification des principes et des modalités de la loi du 31 décembre 1959. C'est pour cette raison que nous demandons de bien vouloir faire insérer cette lettre dans la prochaine « Tribune libre ».

Notre intention n'est pas de reprendre tous les points soulevés par M. Ferry-Wilczek, mais de présenter sur le fond de la question un point de vue différent. M. Ferry-Wilczek s'appuie sur le « droit naturel », nous préférons parler simplement d'un principe de nos sociétés occidentales selon lequel la famille doit décider de l'éducation à donner aux enfants, mais nous pensons que ce principe ne fonde pas la nécessité d'une formation religieuse à l'école. Cette formation incombe à la famille elle-même, et aux églises. Familles et églises peuvent se passer du secours de l'école dans ce domaine. Le témoignage rendu par d'innombrables croyants qui ont grandi sur les bancs de l'école publique le prouve assez.

L'auteur de l'article déplore, lui, le « silence systématique » de l'école laïque sur les questions religieuses. Nous répondons qu'il n'y a pas de silence « systématique ». Comment enseigner l'histoire et la littérature sans évoquer les questions religieuses ? L'important, c'est qu'elles le soient dans le plein respect des opinions de tous ; et nous pouvons témoigner que, sauf de rares exceptions, ce respect est la règle des enseignants laïques dans notre pays. Faut-il, par ailleurs, oublier que nombre de maîtres de l'enseignement public sont des chrétiens convaincus ? Ce n'est pas un des moindres dangers de la nouvelle loi scolaire que de risquer de priver l'enseignement laïque de la collaboration de nombreux chrétiens.

Mais, selon M. Ferry-Wilczek, le silence finirait par « renforcer la position des idéologies antireligieuses ». Voilà qui serait singulièrement grave, non pas pour l'école laïque, mais pour les familles et les églises : ne seraient-elles donc plus capables de donner à leurs enfants ce que l'école leur laisse toute liberté de leur donner ?

Il nous semble qu'il y a, derrière de telles affirmations, un profond malentendu sur ce qu'est la foi elle-même. La foi ne serait-elle donc qu'une « leçon apprise », La vraie foi n'est-elle pas plutôt une découverte très personnelle ? Selon la réponse apportée à cette question, le problème scolaire apparaîtra dans une perspective toute différente. Si la foi implique la plus réelle liberté, si elle comporte nécessairement un risque, ne peut-il pas être alors excellent que l'enfant ne soit pas trop « couvé » par le milieu croyant ? Si, au contact d'un enseignement qui se proclame neutre en matière de foi, l'enfant se pose des questions, rencontre des difficultés, n'est-ce pas à sa famille et à son église de l'aider à trouver une réponse à ces questions, à surmonter ces difficultés ?

M. Ferry-Wilczek déplore « l'ignorance mutuelle des Français », et il a raison. Mais l'école publique nous apparaît, précisément de ce point de vue, comme un bienfait à ne pas perdre. La jeune fille, le jeune homme, formé dans une école confessionnelle, ne risque-t-il pas d'être plus ignorant de son prochain et du monde tel qu'il est, que celui ou celle qui aura grandi dans le milieu plus divers de l'école laïque ?

La « liberté démocratique », enfin, ne consiste pas à conférer des privilèges à telle ou telle famille spirituelle particulière, mais à subventionner ce qui est d'intérêt public et les organismes de libre confrontation des citoyens. Si l'on sort de cette règle, où placer la limite ? et de quel droit refuser, demain, à d'autres familles spirituelles (se réclameraient-elles d'une pensée athée), ce qu'on accorde aujourd'hui aux églises ?

Nous craignons donc que la loi du 31 décembre 1959 n'ait engagé notre pays sur une voie dangereuse, dangereuse peut-être surtout pour la foi elle-même et pour le témoignage des chrétiens. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de problèmes, en particulier le problème très pratique du temps, souvent insuffisant, laissé aux enfants pour leur formation religieuse dans la famille et par l'église, mais l'orientation actuelle n'aidera pas à résoudre les vrais problèmes. C'est, en tous cas, l'une de nos craintes.

Au nom du Conseil
de la paroisse protestante de St-Cloud,
signé: JEANNERET.

Enseignement laïque et liberté de conscience

En présentant l'article de M. Ferry-Wilczek comme des « notes de documentation objective » sur la loi du 31 décembre 1959 concernant l'aide publique à l'enseignement privé, la Municipalité de Saint-Cloud donne un curieux témoignage de la façon dont elle conçoit l'objectivité et la documentation. Il est vrai qu'elle a aussi sa conception propre de la « tribune libre »: le citoyen qui y collabore n'a que faire de la bénédiction municipale !

Du point de vue très limité mais fort important de la bonne entente entre concitoyens, était-il opportun de présenter une opinion partisane dans les colonnes du *Bulletin Municipal* au sujet d'une loi de portée nationale ? Le seul aspect loyal invoqué dans l'article, le fait qu'il n'y a pas d'aumônier au lycée de garçons de St-Cloud, ne peut être traité en deux lignes ; encore moins peut-il être discuté par un responsable de l'« Association de gestion des Ecoles libres de St-Cloud. »

Mais, surtout, pour les grands débats idéologiques et politiques dont la portée dépasse le cadre de notre ville, il existe une liberté d'expression écrite ou orale, une liberté de réunion qui doivent, en principe, permettre tous les échanges, toutes les confrontations. Au *Bulletin Municipal*, on peut assigner d'autres tâches que d'organiser des débats pour lesquels il manquera forcément de moyens.

Ces réserves faites sur le principe d'un débat, dans ces colonnes, sur la loi scolaire, je dois dire que j'ai été profondément choqué par deux affirmations de M. Ferry-Wilczek que je crois inexacts.

La première concerne le silence que l'Ecole Publique observé sur les questions religieuses ou métaphysiques, « silence systématique » qui finirait par « renforcer la position des idéologies antireligieuses ». M. Ferry-Wilczek pousse loin ses exigences ; pour lui, le silence n'est pas neutre, il y entend des voix antireligieuses. Est-ce, chez moi, un début de surdité, ou bien une insuffisance d'imagination auditive : quand on ne dit rien, je n'entends rien. Mais ce silence « systématique » existe-t-il ?

Il est vrai que dans mon propre enseignement, celui des mathématiques, j'observe un silence « presque » systématique ; il m'arrive pourtant de rappeler que Copernic fut chanoine, que Galilée fut condamné par l'Eglise et que l'Abbé Lemaitre a joué un rôle éminent dans le développement des cosmologies relativistes. Mais tout le monde sait que les professeurs de lettres les plus respectueux de la laïcité ne rejettent pourtant pas Bossuet aux oubliettes et ne mettent pas Chateaubriand à l'index, que les professeurs d'histoire ne peuvent se taire sur les questions religieuses et expliquer la floraison des cathédrales, la Saint-Barthélemy, le supplice du Chevalier de La Barre et la résistance de la papauté à Napoléon. On sait, enfin, dans quelle atmosphère de totale liberté *tous* les sujets sont abordés en classe de philosophie. Silence systématique sur le fait religieux, un enseignement qui se veut humaniste ne peut se le permettre. Mais ce qu'il s'interdit, c'est de prendre parti sur des choix qui sont affaires strictement individuelles. Préparer la jeunesse au bon usage de la liberté de conscience, ce n'est pas choisir pour elle.

Par contre, j'imagine facilement le trouble que créera, dans nos établissements, l'organisation des aumôneries. La confession catholique ne pourra être seule représentée. Il y en aura beaucoup d'autres. Au nom de quel critère interdira-t-on une aumônerie marxiste ? Nos écoles vont-elles devenir des champs clos pour propagandes contraires ? Vous qui pensez à la seule aumônerie catholique et

qui invoquez le haut respect des autres, avez-vous pensé à la situation des enfants non-croyants qui ne seraient rattachés à aucune de ces cellules rivales qui se disputent inévitablement la clientèle ? Nos classes elles-mêmes ne seront plus ces communautés vivantes et fraternelles où l'on voudrait que beaucoup de citoyens adultes puissent, rien qu'à les voir, reprendre confiance en la destinée de notre peuple. Est-ce cet espoir, ce germe d'une société plus fraternelle, que vous voulez, dès l'âge scolaire, étouffer ?

Citoyen contribuable, je devrais aussi, d'après M. Ferry-Wilczek, considérer comme un respect *positif* de la liberté de conscience le fait que, non-catholique, je participe à l'entretien d'écoles catholiques. M. Ferry-Wilczek sera-t-il du même avis le jour où des écoles anti-catholiques demanderont l'aide de l'Etat ? Je dis écoles anti-catholiques ; ne me redites pas que l'école laïque est antireligieuse, pensez plutôt à ses organisateurs parmi lesquels, ici, à Saint-Cloud, je ne citerai que le nom de Pécaut.

Réalisant l'équilibre entre les tendances diverses de notre peuple, l'école laïque a joué un rôle essentiel dans la cohésion de notre pays. A vouloir profiter de circonstances particulières pour ruiner cette œuvre, je crains que le parti de M. Ferry-Wilczek ne fasse un mauvais calcul. Je suis sûr qu'il commet une faute contre la liberté de conscience.

Gilbert WALUSINSKI.

Depuis la reprise des explosions atomiques, le Monde entier vit dans l'angoisse et la population s'interroge et s'inquiète. Qu'en est-il exactement du danger présenté ? Nous avons donc demandé à M. Raymond GIRAUD, chef du service A.B.C. (Protection atomique-biologique et chimique) au service National de la Protection Civile, de faire en quelque sorte une mise au point et ses conclusions, sans faire preuve d'un pessimisme alarmant, sont un appel à la sagesse des hommes pour que cessent ces dangereuses expériences.

Nous remercions vivement M. GIRAUD de son très intéressant exposé.

**

Essais nucléaires et contamination.

La reprise récente des explosions nucléaires expérimentales a créé, dans tous les pays, un malaise et une inquiétude plus grands que ceux qui se manifestaient lors des tests effectués de 1945 à 1958.

Les causes en sont probablement multiples et difficilement définissables. De nombreuses publications scientifiques et de multiples ouvrages de vulgarisation ont été publiés, au cours des dix dernières années, sur l'atome et ses effets, néfastes ou bénéfiques. Or, cette large information paraît avoir surtout polarisé l'attention du public sur les méfaits de la radioactivité. Même avant que ne soient remises en causes les bombes atomiques, on avait trop tendance à oublier tous les progrès, tous les bienfaits promis par l'ère atomique. En un mot, la « bombe au cobalt » était oubliée et tout ce qui touchait à la radioactivité faisait figure de menace.

C'est dans ces conditions que la reprise des essais nucléaires a trouvé une opinion toute prête à accueillir les nouvelles plus ou moins fantaisistes et les exagérations.

Les engins ayant déjà explosé.

Les Américains expérimentèrent, le 16 juillet 1945, dans le désert du Nevada, à Alamogordo, leur première bombe atomique. Puis, ce furent les deux explosions

d'Hiroshima, le 6 août 1945 et de Nagasaki, 3 jours plus tard. Ces deux derniers engins mettaient fin aux hostilités avec le Japon.

De 1945 à 1958, les Etats-Unis, l'U.R.S.S. et la Grande-Bretagne firent exploser 220 bombes atomiques ou thermonucléaires.

Entre le 13 février 1960 et le 25 avril 1961, la France a expérimenté quatre bombes à Reggane.

Enfin, depuis le début septembre, l'U.R.S.S. a fait exploser 31 engins et les Etats-Unis 2 ou 3.

On a l'habitude de rapporter, au point de vue énergétique, la puissance des bombes atomiques à celle du trinitrotoluène ou tolite (TNT), explosif classique, chiffré en tonnes.

La bombe d'Hiroshima équivalait environ à 20.000 tonnes de TNT. On dit aussi 20 kilotonnes (20 kt). Cette bombe est presque devenue, hélas ! unité de mesure. Ce qui signifie que des engins beaucoup plus puissants ont été expérimentés, qu'il s'agisse de bombes atomiques ou thermonucléaires.

Il existe des bombes atteignant 5, 10 ou 20 millions de tonnes. On dit 5, 10 ou 20 mégatonnes (Mt). Et le dernier engin russe était d'au moins 50 mégatonnes (1).

D'ailleurs, des engins plus faibles que celui d'Hiroshima ont été construits. Il existe l'obus atomique et, par exemple, la 4^e explosion de Reggane était de puissance égale à 3 ou 4 kilotonnes.

L'ensemble des explosions nucléaires mondiales, avant les tests de septembre dernier, aurait atteint un total énergétique voisin de 200 mégatonnes.

Le danger présenté.

Dans l'explosion en altitude, les matières radioactives de la bombe — produits de fission — donnent naissance, par condensation, à de fines particules entraînées dans l'atmosphère.

Selon la puissance des explosions, les particules atteindront différentes altitudes.

On pense que, pour les petits engins — quelques kilotonnes — le nuage s'arrête à la tropopause (limite imaginaire entre la troposphère, partie de l'atmosphère où nous vivons, et la stratosphère, vers 11 km), alors que dans les explosions puissantes — plusieurs mégatonnes — le nuage s'élève dans la stratosphère, jusqu'à 30 ou 40 km. Or, la stratosphère est au delà des vents habituels et les facteurs météorologiques normaux n'y jouent plus.

Deux facteurs interviennent donc, quant aux effets nocifs de la retombée radioactive. C'est d'abord la décroissance naturelle de la radioactivité. C'est ensuite le temps de suspension des particules dans l'atmosphère. Ces deux facteurs sont d'ailleurs étroitement liés et s'ajoutent dans un sens qui est celui de la diminution progressive du danger.

Le temps de retombée.

Phénomène intéressant l'univers entier, la retombée radioactive d'un engin dont la boule de feu ne touche

pas le sol ne dépend pas beaucoup de la hauteur d'explosion mais surtout de la puissance de la bombe.

Nous avons vu que, pour l'engin de quelques kilotonnes, le nuage ne dépasse pas la dizaine de kilomètres. Les particules retombent alors en quelques semaines, selon les lois de la pesanteur et surtout selon l'entraînement des pluies.

D'autre part, les vents d'ouest dominant autour du globe, c'est vers l'est que tournera le nuage, à la latitude de l'explosion, avec une légère tendance à descendre vers l'équateur à chaque rotation.

Pour l'engin chiffré en mégatonnes, le nuage, s'élevant dans la stratosphère à 30 ou 40 km, n'est plus soumis aux turbulences. La diffusion des poussières étant uniforme, leur retombée s'effectuera en plusieurs années sur la terre entière.

L'homme et le danger.

Retombée uniforme signifie contamination générale. C'est donc l'ensemble du milieu ambiant qui risque d'être pollué et de nombreux contrôles seront nécessaires.

L'air, l'eau, les végétaux, les animaux, tout ce qui n'était pas à l'abri sera suspect. La pollution étant issue de l'atmosphère, une mesure permanente de la radioactivité de l'air assurera, a priori, un contrôle général. D'autre part, parmi les 300 produits radioactifs du nuage atomique, certains sont plus dangereux que d'autres. C'est le cas du strontium 90, de période 25 ans, se fixant dans les os et bombardant la moelle pendant plusieurs années. Il sera donc indispensable de rechercher, par analyse, quels sont les isotopes radioactifs, base de la contamination.

Le contrôle de la radioactivité atmosphérique.

Différents organismes : Commissariat à l'Energie atomique, Ministère de la Santé, Météorologie Nationale et Service National de la Protection Civile, contrôlent systématiquement la radioactivité de l'atmosphère.

Le Service National de la Protection Civile dispose de deux réseaux à ce effet.

— Le réseau Babar (1), dont les appareils sont installés dans 21 stations météorologiques réparties sur le territoire. Les enregistrements permanents de la radioactivité permettent d'avoir en permanence la carte de pollution radioactive du pays. Les résultats sont communiqués régulièrement à Euratom.

— Le réseau Alarme-Radia-Air, dont les appareils sont installés, à raison de 25 à 30 par département, dans les brigades de gendarmerie, les casernes de sapeurs-pompiers et les commissariats de police (2). Ce réseau donne l'alerte à partir d'un certain niveau de radioactivité atmosphérique. 53 départements sont actuellement équipés.

Les résultats actuels.

Enregistrant en permanence la radioactivité artificielle — ou accidentelle — de l'air, le réseau Babar a

(1) Appelé ainsi parce l'appareil d'origine avait une grande trompe d'aspiration comme l'éléphant des enfants.

(2) La Seine-et-Oise est ainsi couverte, depuis 4 ans, par 33 appareils.

(1) C'est-à-dire 50 millions de fois l'engin le plus puissant de la guerre 1914-1918, engin qui était de une tonne.

permis de posséder, depuis plusieurs années, un ensemble de renseignements.

Aucune montée importante ne s'était manifestée depuis l'arrêt des expérimentations nucléaires en 1958. Or, à partir du 12 septembre dernier, un accroissement sensible s'est fait sentir, sur l'ensemble du réseau, variable selon le jour et la station d'enregistrement. Le même phénomène était enregistré sur les appareils du Commissariat à l'Energie Atomique et sur ceux du « Service Central de Protection contre les radiations ionisantes » dépendant du Ministère de la Santé Publique.

Il était logique d'établir une relations de cause à effet entre la reprise des tests nucléaires par les Russes et l'élévation générale de la radioactivité atmosphérique, constatée non seulement en France, mais dans la plupart des pays équipés sur le plan scientifique.

Les chiffres.

Il n'est pas possible de contester la montée générale du niveau de radioactivité de l'air. Cependant, furent publiés partout, quelquefois avec une certaine recherche du « sensationnel », des chiffres et des considérations plus ou moins fantaisistes.

L'enregistrement permanent permet, en temps normal, d'établir des courbes non absolument régulières et desquelles un maxima journalier peut être déduit. Si l'on fait, pour une station, en un mois par exemple, la moyenne de ces maxima, on obtient un certain chiffre.

Or, on a constaté, sur les enregistrements de septembre et octobre, que ce chiffre était multiplié par un certain coefficient, non pas d'ailleurs pendant une période étendue, mais seulement au cours de certaines journées.

On a cité des coefficients de multiplication égaux à 2, 30 et même 100. Les chiffres sont exacts et furent ceux de certaines stations « Babar ». Cependant, que signifient-ils ?

Il a été fixé des normes de tolérance pour les différents émetteurs radioactifs. En ce qui concerne un mélange éventuel de produits radioactifs dans l'air, le chiffre reconnu comme représentant un niveau dangereux, représenterait mille fois la valeur enregistrée en période calme, au mois d'août dernier par exemple.

Or, nous venons de voir, qu'exceptionnellement, des maxima *passagers*, ont atteint seulement 100 fois le taux habituel.

En conséquence, les pouvoirs publics n'ont pas eu à mettre en œuvre les sévères mesures de contrôles prévues pour une contamination importante.

Conclusion.

La poursuite des tests nucléaires risquerait à la longue, par accumulation de poussières radioactives dans la haute atmosphère, de créer sur l'ensemble de la terre, une contamination due à des retombées uniformes et importantes.

Les spécialistes pensent que les populations, dans leur ensemble, seraient alors menacées, non pas tellement dans l'immédiat sur le plan de la santé, mais à longue échéance, dans un domaine encore peu connu, celui des effets génétiques des radiations.

Souhaitons que la sagesse l'emporte et que cette ère atomique qui a si mal débuté, devienne exclusivement celle des applications pacifiques.

LIBERTÉ DE LA PRESSE

Il existe, auprès du Ministère de l'Information, une Commission paritaire des publications et organes de presse laquelle a, entre autres missions, vocation pour décider si un journal ou un périodique peut recevoir ou non un numéro d'inscription permettant de bénéficier du tarif postal spécial.

Cette Commission délibère selon le décret du 13 juillet 1934 que nous reproduisons ci-dessous :

« *Le Président de la République Française;*

Vu la loi du 22 avril 1931;

Vu l'article 52 de la loi du 28 février 1934;

Sur le rapport du Président du Conseil, du Ministre du Commerce et de l'Industrie et du Ministre des Finances;

DECRETE :

Article premier. — *Pour justifier l'attribution des avantages prévus par la loi du 22 avril 1931, modifiée par l'article 52 de la loi du 28 février 1934, les journaux et publications périodiques devront remplir les conditions suivantes :*

1° *Avoir un caractère d'intérêt général quant à la diffusion de la pensée : instruction, éducation, information, récréation du public ;*

2° *Satisfaire aux obligations de la loi sur la presse, notamment :*

a) *porter l'indication du nom et du domicile de l'imprimeur (ces indications doivent se rapporter à l'imprimeur qui imprime réellement la publication) ;*

b) *avoir un gérant dont le nom sera imprimé sur tous les exemplaires ;*

c) *avoir fait l'objet du dépôt prévu aux articles 7 et 10 de la loi du 29 juillet 1881 ;*

3° *Paraître régulièrement au moins une fois par trimestre ;*

4° *Etre habituellement offert au public ou aux organes de presse à un prix marqué ou par abonnement ;*

5° *Avoir au plus des deux tiers de leur surface consacrés à des réclames ou annonces ;*

6° *N'être assimilable, malgré l'apparence de journaux ou revues qu'ils pourraient présenter, à aucune des publications visées sous les catégories suivantes :*

a) *feuilles d'annonces, prospectus, catalogues, almanachs ;*

b) *ouvrages publiés par livraison et dont la publication embrasse une période de temps limitée ou qui constituent le complément ou la mise à jour d'ouvrages déjà parus ;*

c) *publications ayant pour objet principal la recherche ou le développement des transactions d'entreprises commerciales, industrielles, bancaires, d'assurances ou d'autre nature, dont elles sont, en réalité, les instruments de publicité ou de réclame ;*

d) *publications ayant pour objet principal la publication d'horaires de programmes, de cotations, de modèle, plans ou dessins, à l'exception des cotes de valeurs mobilières ; (décret n° 55-846 du 24 juin 1955) ;*

e) *publications qui constituent des organes de documentations administratives ou corporatives, de défense syndicale ou de propagande pour des associations, groupements ou sociétés ;*

f) *publications dont le prix est compris dans une cotisation à une association ou à un groupement quelconque ;*

Article 2. — *Voir décret du 8 février 1937 ;*

Article 3. — *Pour permettre le contrôle du poids au mètre carré des papiers utilisés pour l'impression des publications, un exemplaire justificatif devra être adressé, au moins une fois par mois, à la Commission Paritaire des Papiers de Presse ;*

Article 4. — *Le Président du Conseil, le Ministre de l'Industrie et du Commerce, le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel. »*

Nous avons donc présenté notre demande laquelle a été rejeté le 23 octobre 1958 ; la Commission ayant jugé que « le Bulletin Municipal officiel de la Ville de Saint-Cloud ne remplissait pas les conditions d'intérêt général quant à la diffusion de la pensée telle qu'elle est définie à l'art. 90 de la loi du 16 avril 1930 et au § 1^{er} de l'art. 1^{er} du décret du 13 juillet 1934. En outre, le nom du directeur n'est pas mentionné. »

En ayant appelé de cette décision, celle-ci fut confirmée le 28 novembre 1958.

Nous avons donc scrupuleusement respecté l'observation qui nous était signifiée et créé une « tribune libre ». Nous avons donc été surpris de nous voir, à nouveau, opposer une fin de non-recevoir en tant qu' « organe réservé aux activités de la Municipalité — publication non vendue ». Alors, nous ne comprenons plus !

La simple lecture du Bulletin Municipal renseigne suffisamment ; sans doute sont relatées les activités et les réalisations décidées par le Conseil Municipal, mais aussi les activités des associations, les décorations, l'état-civil et toutes informations susceptibles d'intéresser ou d'aider nos concitoyens (échanges de logements, par exemple). L'argument est spécieux.

Quant au second point de la note de rejet, nous faisons appel à nos lecteurs pour que ceux qui le peuvent nous apportent leur soutien en souscrivant des abonnements (voir les conditions de règlement en dernière page) et nous les en remercions vivement à l'avance, car ils nous aident ainsi doublement.

Mauvais arguments, certes, contre lesquels nous avons vraiment l'impression d'être désarmés. Est-ce vraiment l'esprit des lois sur la presse qui veut que les collectivités locales se voient l'objet de brimades semblables ?

FENETRES ET BALCONS FLEURIS

Les Clodoaldiens ont peut-être répondu trop timidement à la Campagne pour fleurir la France, néanmoins remercions ici les candidats au concours des fenêtres et balcons fleuris de cette année. Il faudra faire mieux l'an prochain, et une ville résidentielle comme Saint-Cloud se le doit. Pourquoi attendre l'été 1962 ? Certes, les pots, bacs, jardinières ou caisses employés sur les balcons et fenêtres en décorations estivales avec leurs gammes de plantes retombantes, géraniums-lierres, pétunias, fuchsias et bégonias pendala, etc., font un décor aussi agréable pour l'occupant que pour le promeneur de la rue.

Mais pourquoi, malgré tout, se priver, dès le printemps, d'une palette de couleurs qui, si elle n'a pas l'éclat de la décoration estivale, n'en est pas moins harmonieuse lorsqu'on fait un choix judicieux parmi toutes les plantes bisannuelles fleurissant dès les premiers beaux jours, contreplantées de tulipes, jacinthes et narcisses. Quelques exemples de plantation :

- Pensées Lac de Choune bleu, contreplantées de tulipes simples vermillon Brillant Max (rouge) ;
- Pensées Jaune d'or, contreplantées de tulipes rouges ou général de Wet (orange clair) ;
- Pâquerettes doubles rouge de Chevreuse, contreplantées de tulipes jaune Goldem Mascotte ;
- Erysimum allionii contreplantés de tulipes Triomphe carter rouge velouté ;
- Giroflées brunes contreplantées de tulipes Reforma jaune citron.

Floraison moins échelonnée, mais d'un bel effet aussi, avec des jardinières complètes de tulipes ou jacinthes. Je cite en passant les tulipes botaniques Fosteriana Mme Lefebvre et Princeps, écarlate brillant et orange, magnifiques tant par leurs coloris que par la forme et la grosseur de la fleur.

Dans un prochain article, il sera traité des récipients de culture, préparation et compost à employer pour les plantations de mai.

Le Jury départemental chargé de désigner pour 1961, les lauréats du concours des villes et villages fleuris, a attribué en sixième catégorie (hôtels, cafés, restaurants sans jardin) le troisième prix au café-restaurant LEYMARIE, rue du Pierrier à Saint-Cloud.

Nos félicitations au lauréat.

FAUSSE ALERTE

Le Bureau International des Poids et Mesures ne quittera pas le Pavillon de Breteuil dans le Parc de St-Cloud

Nous étions avisés que, par suite d'un refus d'extension, les installations du Bureau International des Poids et Mesures auraient pu être transférées non seulement hors du Parc de Saint-Cloud, mais hors de France.

Nous nous sommes rangés aussitôt parmi ceux qui jugeaient impensable que la France, pays qui a donné au monde cette magnifique création qu'est le système métrique, refuse de fournir au Bureau International les possibilités de s'adapter à l'évolution scientifique.

Fort heureusement, une décision acceptable paraît en vue, qui, naturellement, sauvegardera l'esthétique du Parc à laquelle, plus que quiconque, nous sommes attachés.

BUREAU INTERNATIONAL DES POIDS ET MESURES

Pavillon de Breteuil - SEVRES (S.-et-O.) - France

Te/Va

3 novembre 1961.

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que la demande d'extension de terrain, présentée par le Bureau International, et soumise à la Commission Supérieure des Sites le mardi 31 octobre 1961, a été examinée par celle-ci avec un grand souci d'objectivité et ne s'est pas heurtée à un refus. La Commission a reconnu la nécessité de maintenir pour le moment le Bureau International au Pavillon de Breteuil ; mais elle a estimé que l'on n'avait pas étudié suffisamment à fond les possibilités d'implantation des nouveaux laboratoires sur les parties encore libres de la concession actuelle. Elle fait confiance à l'Administration pour que ces possibilités soient examinées en commun ; s'il est reconnu qu'elles n'offrent pas de solution acceptable, la Commission consent à accorder tout ou partie de l'extension demandée par le Bureau International.

Cette attitude compréhensive et bienveillante de la Commission s'explique sans doute par les actions en faveur du Bureau International auxquelles vous avez bien voulu participer. Je suis heureux de vous exprimer ma reconnaissance pour l'aide ainsi apportée à l'exécution des décisions de la Conférence Générale des Poids et Mesures.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur :
signé : Ch. VOLET.

LE BRUIT, TOUJOURS LE BRUIT

Les habitants riverains de la ligne de chemin de fer Paris-St-Lazare-Versailles ont été incommodés pendant un assez long temps par des travaux nocturnes qui avaient lieu sur les voies.

Soucieux de la tranquillité de nos concitoyens, nous sommes intervenus auprès de la S.N.C.F., Service Voies et Bâtiments, qui a répondu à notre réclamation et à celles des riverains que : « Nous comprenons très bien votre position, mais, étant donné l'obligation de faire exécuter ces travaux et l'impossibilité de les exécuter de jour en raison de la densité des circulations ferroviaires et de la présence du rail conducteur à 750 volts dans les voies, il ne nous a pas été possible d'organiser autrement notre chantier de Saint-Cloud.

« Soyez assurés que nous nous efforçons toujours, dans l'exécution de nos travaux, d'apporter le minimum de gêne aux riverains de la S.N.C.F. »

Cette gêne temporaire a, certes, troublé la tranquillité des habitants pendant un laps de temps limité, mais nous persistons à demander que les lourds convois qui passent toutes les nuits sur ces voies soient déviés sur

des lignes de raccordement extérieures à l'agglomération parisienne proprement dite.

On nous annonce la création d'un Comité Régional de l'Arrondissement de Versailles de la Ligue Française contre le Bruit dont le siège est situé 30, rue de Rocquencourt à La Celle Saint-Cloud.

RECENSEMENT DE LA POPULATION du 7 mars au 8 avril 1962

Un certain nombre d'agents recenseurs est nécessaire pour assurer le déroulement des opérations.

Si cette fonction est volontaire, elle est néanmoins rétribuée de façon assez substantielle par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Les personnes disposant d'un peu de temps libre, pendant quelques soirées, et qui seraient intéressées par ce travail peuvent s'adresser à la Mairie, 7^e bureau où tous renseignements leur seront donnés.

RECENSEMENT MILITAIRE CLASSE 1964

Il sera procédé en Mairie, à dater du 2 janvier 1962, jusqu'au 15 avril 1962 au recensement militaire des jeunes gens nés du 1^{er} janvier 1944 au 31 décembre 1944.

Les intéressés ayant leur domicile légal à Saint-Cloud, devront, conformément à la loi du 31 mars 1928, Article 1^{er} — qui impose le service militaire personnel à tout citoyen Français, hors le cas d'incapacité physique dûment établi — se présenter à la Mairie, bureau militaire, munis du livret de famille des parents, en vue de l'inscription sur le tableau de recensement de la classe 1964.

Des affiches apposées sur les panneaux officiels renseigneront les intéressés sur leurs obligations, leurs droits et les formalités à remplir.

Préparation Militaire

Des cours de préparation militaire élémentaire ont lieu actuellement au Château de Vaucresson.

Ces cours sont réservés aux jeunes préconscriés nés au plus tard le 31 décembre 1944.

Les inscriptions sont reçues tous les jeudis de 14 à 17 heures au Château de Vaucresson.

Deux centres d'instruction sont prévus, l'un à Garches, l'autre à Vaucresson.

La préparation militaire s'adresse à tous les jeunes gens, elle est facultative, mais procure des avantages nombreux et appréciables, en outre elle est indispensable pour obtenir un sursis d'incorporation.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

En application des dispositions de l'article 4 de la loi du 9 mars 1951, l'inscription sur la liste électorale est *obligatoire*. Elle est d'ailleurs indispensable pour l'exercice du droit de vote, qu'il s'agisse d'élections générales, cantonales ou municipales.

Actuellement, il est procédé aux inscriptions sur la liste électorale. Nous engageons les personnes nouvellement arrivées à Saint-Cloud à venir demander leur inscription à la mairie (6^e bureau).

Conditions à remplir pour être inscrit.

- Etre de nationalité française;
- Etre majeur (âgé de 21 ans avant le 31 mars 1962);
- N'être ni interdit, ni frappé d'incapacité prévue par la loi.

En outre, pour être inscrit dans la commune il faut :

- Soit y posséder son domicile réel, tel qu'il est déterminé par le code civil;
- Soit y avoir sa résidence réelle et effective de six mois, le 31 mars 1962.

Les personnes désirant se faire inscrire sur la liste électorale pour 1962 doivent se présenter à la mairie, bureau des élections, avant le 4 février 1962 munies d'une des pièces suivantes :

- Livret de famille;
- Carte d'identité;
- Passeport en règle;
- Livret militaire;
- Décret de naturalisation datant d'au moins cinq ans, et être en possession d'un certificat de domicile ou de toute autre pièce pouvant justifier leur résidence à Saint-Cloud.

D'autre part, les électeurs ou électrices ayant constaté des erreurs ou omissions sur leur carte d'électeur, tant en ce qui concerne l'état civil, l'adresse que la profession sont invités à fournir au service des élections, toutes pièces nécessaires aux fins de rectification.

COLIS AUX SOLDATS EN AFRIQUE DU NORD

Un colis de Noël sera envoyé par la Municipalité aux soldats de Saint-Cloud servant en Afrique du Nord.

M. ANTONAT, citoyen d'honneur de Saint-Cloud adresse également un colis à ceux que leurs obligations militaires retiendront éloignés de leur familles pendant les fêtes de fin d'année.

La Municipalité adressant périodiquement des colis aux militaires de Saint-Cloud participant aux opérations de maintien de l'ordre et de pacification en Afrique du Nord, nous demandons aux familles de nous tenir au courant des changements d'adresse qui pourraient survenir, ou de nous communiquer les noms des militaires récemment appelés sous les drapeaux.

EN TEMPS DE NEIGE ET DE GLACE

Il est rappelé aux habitants que, conformément à l'article 25 de l'arrêté portant règlement de Police Municipale, les propriétaires, locataires et concierges sont tenus de casser la glace au devant de leurs propriétés et de relever la neige pour dégager les trottoirs. Ils auront soin de ne pas mélanger la glace et la neige avec les ordures.

Ces mêmes personnes, en cas de verglas, devront répandre au devant de leurs propriétés, de la cendre, du sable, des escarbilles ou de la sciure de bois.

Les neiges et glaces provenant de l'intérieur des habitations ne pourront être déposées sur la voie publique.

Les contraventions aux prescriptions ci-dessus seront constatées par des procès-verbaux qui seront déférés au tribunal compétent.

La Jeunesse et les Loisirs

Beaucoup d'enfants et de jeunes nouvellement arrivés ou déjà plus anciens dans notre ville, ne savent pas comment occuper leurs loisirs, ignorant ce qui existe à Saint-Cloud. Voici, pour leur rendre service, la liste aussi complète que possible des divers groupements qu'ils pourront trouver (prière de nous signaler toute erreur ou omission).

I. — ACTIVITES ET MOUVEMENTS EDUCATIFS D'ENFANTS.

A la Halte d'Enfants de la Bérengère

Pour les enfants d'âge pré-scolaire tous les jours, sauf jeudi matin et dimanche, de 9 à 12 h. et de 14 à 19 h. Responsable: Mme CHEGUILLAUME, 6, Parc de la Bérengère, tél.: VAL 22-01

Au Stade Kelly - Gymnase Municipal

Pour les enfants de 3 à 8 ans *Garderie municipale* tous les jeudis et les jours de semaine des petites vacances, de 14 à 17 h. Inscriptions: MAIRIE (1^{er} bureau) (Ramassage dans tous les quartiers)

Pour les enfants de 7 à 10 ans *Gymnastique* le jeudi, de 16 à 17 h. 30 Moniteur: M. RAMILLON, salle de gymnastique, rue de Buzenval

Pour les enfants de 10 à 15 ans le jeudi, de 17 à 19 h. 30

A la Salle des Fêtes Municipale et au Centre Culturel, rue des Ecoles

Pour les enfants de 8 à 14 ans *Cinéma éducatif et récréatif* les premiers et 3^e jeudis du mois, à 15 h. Organisé par la Municipalité et le Comité de la Caisse des Ecoles publiques

Ateliers du jeudi (dessin, bricolage) les 2^e et 4^e jeudis, de chaque mois, à 14 h. 30 Responsable: Section Loisirs-Jeunes, Ass. des Famille: Mlle CHAUMIER, 51, bd de la République, tél.: MOL 49-83

Pour les enfants de 12 à 14 ans *Cours de Pré-secourisme* les premiers jeudis du mois, à 14 h. 30 Responsable: Croix-Rouge, Mme DESAUBLIAUX, 2, rue du Bois-de-Boulogne

14 ans et au delà *Cours Ménagers* tous les jeudis, à 9 h. Inscriptions à la MAIRIE, Service Social (1^{er} bureau)

Cours de Secourisme tous les jeudis, à 10 h. 45 Responsable: Mme DESAUBLIAUX, 2, rue du Bois-de-Boulogne

Au 11, de la rue Albert-1^{er}

Pour les jeunes *Cours Ménagers* Pour les horaires de ces cours, se renseigner à la Mairie Organisés par le Comité d'Entraide Sociale de Saint-Cloud

Pour les enfants *Heures Joyeuses* (Bibliothèque enfantine)

Au Stade du Quai Carnot

Pour les garçons, à partir de 11 ans *Football* le jeudi après-midi Responsable: U.A.S. « La Clodo » (Club Sportif Municipal), M. GENTILINI, 12 bis, rue Tissot

Dans les Ecoles

Pour les enfants des Ecoles de Saint-Cloud *Danse Rythmique* le jeudi matin Monitrices: Mmes MURAT et NORMAND

Scouts et Guides de France

Louveteaux et Jeannettes, Scouts, Routiers - Guides, Guides aînées Responsable: P. LAMAISSON, 5, Parc de la Bérengère, tél.: MOL 77-91

Eclaireurs et Eclaireuses de France

Petites Ailes Responsable: M. SEGOND, 5, rue Pasteur, tél.: VAL 00-37

Eclaireurs et Eclaireuses Unionistes

Club de Jeunes

II. — CLUB DE JEUNES.

C.O.U.C. (Club Ouvrier et Universitaire de Saint-Cloud) Responsable: M. TANTOT, 169, bd Sellier, SURESNES, tél.: LON 48-39

Club des Jeunes du Val-d'Or Responsable: Mlle MOCHET, 17, avenue Clodoald, tél.: MOL 70-45

Ciné-Club du Val-d'Or 2^{es} mercredis de chaque mois, 13, avenue Belmontet Responsable: P. DAUPHIN, 15, avenue de la Pommeraie, tél. MOL 46-66

Club Philatélique des Jeunes M. CONTE, 23, rue du 18-Juin

III. — GROUPEMENTS S'OCCUPANT DES JEUNES.

Comité des Amis des Scouts
 Association des Familles
 Section « Loisirs-Jeunes » Information
 Comité d'Entr'aide Sociale de Saint-Cloud

Responsable: M. CHOISET, 11, avenue Clodoald, tél.: MOL 68-44
 Responsable: M. RHONE
 Responsable: Mme GABARRA, 10, rue du Mont-Valérien, tél.: VAL 25-75
 Responsable: M. JOULIA

IV. — GROUPEMENTS ET SOCIETES D'ADULTES OUVERTS AUX JEUNES.

Sociétés Sportives

U.A.S. « La Clodo » Foot-ball, gymnastique, basket-ball, volley-ball, hand-ball, athlétisme
 Moto-Club Clodoaldien Motocyclisme
 Amicale Motocyclitise Clodoaldienne Motocyclisme
 Aéro-Club de Saint-Cloud Pilotage (vol à moteur) ou le modélisme
 Les Boul'Dogs Les boules
 La Pétanque Clodoaldienne Les boules
 La Sonde La pêche
 Société Colombophile La colombophilie
 Automobile-Club de Saint-Cloud L'automobilisme
 Société Hippique de Saint-Cloud L'hippisme
 Yacht Motor-Club de France
 Hélice-Club de France La voile, le hors-bord ou le ski nautique
 Club Nautique Clodoaldien
 Tennis-Club Tennis

Président: M. HUET, 15, rue de Nogent
 Président: M. DOUMECQ, 9, rue de Garches, NANTERRE
 Président: M. CHARRIER, 8, rue Dailly
 Président: M. PORTAL, 17, rue de Pen-thièvre, SCEAUX
 Président: M. DUCŒURJOLY, 1, avenue Bernard-Palissy
 Président: M. PLEAU, 7, rue Albert-I^{er}
 Président: M. GALUPEAU, 37, avenue Bernard-Palissy
 Président: M. FACHE, 148, rue Tahère
 Président: M. MARIN, 1, rue Vauguyon
 Président: M. de FAUCON, 45, rue du Val-d'Or
 Président: M. BLADINAIRE, face au n° 28 du Quai Carnot
 Président: M. de SAILLY, 62, qu. Carnot
 Président: M. TAYLOR, 70, qu. Carnot
 Président: M. COUCKE, 121, rue des Tennerolles

Jeux

La Tour prends garde Les échecs

Président: M. RAGUIN, 48, bd Sénart

Bibliothèques

Bibliothèque et discothèque municipale Pour tous, à partir de 5 ans
 Bibliothèque pour tous

Rue du Docteur-Desfossez
 28, rue Royale
 11, rue Albert-I^{er}
 11, Parc de la Bérengère

Discothèques

Discothèque municipale Pour tous, à partir de 5 ans
 Discothèque de la Bérengère Principalement, disques classiques, le 1^{er} lundi du mois, de 17 à 20 h. et de 21 à 22 h.

A la Bibliothèque municipale, rue du Dr-Desfossez
 Responsable: Mme DEVILLE, 24, Parc de la Bérengère, tél.: VAL 04-40

Groupelements Artistiques et Culturels

Les Amis de Saint-Cloud
 Photo-Ciné Club de Saint-Cloud-Garches
 Culture et Cinéma
 Chorale de Saint-Cloud

Président: M. HARDOUIN, 8, rue René-Weill
 Président: M. FISCHER, 101, rue Tahère
 Président: M. GUILLOU, 5, rue Pasteur
 Président: M. MACIET, 12, rue d'Orléans

V. — SOCIETES PHILANTROPIQUES ET D'ENTR'AIDE AUXQUELLES LES JEUNES PEUVENT APPORTER LEUR CONCOURS.

Croix-Rouge Française
 Association du parrainage et de l'aide aux vieillards
 Union des Vieux Travailleurs de France
 P.A.C.T. « pour l'action contre les taudis »

ENFIN, POUR LES VACANCES.

Colonie de Vacances Municipale
 Echanges avec les Villes Jumelles de MAIDENHEAD, FRASCATI et BAD GODESBERG

S'adresser à Mme CLEMENT, Maire-adjoint.

CAISSE DES ECOLES PUBLIQUES

Les membres du Comité de la Caisse des Ecoles Publiques se sont réunis à la Mairie, le lundi 6 novembre 1961, sous la présidence de M. CHAVETON, Maire.

Etaient présents :

MM. MONSEL, de PLINVAL, GIRAUD, MAILLET, conseillers municipaux.

MM. ROUGET, ALMOSNI, VIOVY, TERRACHER, JOUANNET, membres élus.

M. JOLLIVET, Inspecteur Primaire.

MM. SCHMITT et FOURCAULT s'étaient excusés.

Le Comité, à l'unanimité,

1° Adopte le compte administratif de l'exercice 1960 faisant apparaître un excédent de 36.495,61 NF;

2° Vote le budget supplémentaire pour l'année 1961, faisant apparaître un excédent de recettes de 30.495,81 NF;

3° Considérant les disponibilités actuelles, accorde :

a) une allocation pour achat de matériel d'enseignement de 300 NF aux écoles de garçons et de filles des groupes de Montretout, Val d'Or et Coteaux,

une allocation de 500 NF pour les écoles du groupe du centre et collègues d'enseignement général,

200 NF pour les écoles maternelles de tous les groupes;

b) pour achat de livres de bibliothèques scolaires :

500 NF à chacune des écoles primaires des groupes de Montretout, Val d'Or et Coteaux,

et 750 NF pour les classes primaires et collègues d'enseignement général du groupe du Centre.

4° Décide de porter à 10 NF l'indemnité accordée aux membres du personnel enseignant qui assurent la surveillance le jeudi après-midi des séances de cinéma éducatif;

5° Accepte la proposition de M. GIRAUD d'une conférence sur l'énergie atomique, à faire devant les élèves des collègues d'enseignement général;

6° Décide d'attribuer une bourse de 80 NF, pour achat de fournitures scolaires, à certaines familles qui en ont fait la demande et dont les enfants fréquentent les collègues d'enseignement général, leur quotient familial étant inférieur à 250 NF mensuellement;

7° Accorde des bourses mensuelles, pour études surveillées, de 7,50 NF ou 3,75 NF, selon les cas, en faveur de différentes familles qui ont présenté des demandes d'allocations;

8° Accorde un secours exceptionnel de 140 NF en faveur d'une jeune fille de la section technique du collègue du groupe du Centre, orpheline de père;

9° Envisage favorablement la proposition conjointe de M. le Maire et de M. MONSEL pour l'organisation de sorties éducatives en autocars;

10° Donne un accord de principe pour une prise en charge de la redevance pour postes de télévision établis dans les écoles, si l'exonération n'est pas accordée par les services de la radio-télévision;

11° Charge M. ROUGET de la rédaction d'un appel en faveur du Comité de la Caisse des Ecoles Publiques, appel qui sera diffusé non seulement auprès des parents, mais auprès de la population par la voie du Bulletin Municipal;

12° Approuve le mémoire de l'Imprimerie MONNIER pour fourniture de papeterie faite à l'école de garçons du Centre en 1960 et non réglée.

Le Secrétaire Administratif,
André MARIE.

CHRONIQUE DU JUMELAGE

Une nouvelle année scolaire est en cours et, avec elle, va recommencer la période de nos échanges entre villes jumelles.

Il est intéressant de faire un rapide bilan des activités de l'année 1960-1961 dans ce domaine.

Que sont devenus les projets de janvier 1961 ?

Un projet de camp de toile qui aurait groupé les jeunes gens de 9 villes jumelées a dû être abandonné, mais nous pensons le reprendre aux vacances prochaines, nous limitant cette fois à nos trois sœurs jumelles.

Par contre, nous avons reçu à notre colonie de vacances, pendant le mois de juillet, 10 enfants des Ecoles Primaires de Bad Godesberg, tandis que cette ville prenait à son tour 10 jeunes Clodoaldiens pendant le mois d'août.

Par ailleurs, la Municipalité a octroyé six bourses de voyage à des élèves choisis par leurs professeurs parmi les plus brillants sujets de nos établissements secondaires: 4 sont allés à Maidenhead, 1 à Bad Godesberg, 1 à Frascati. (Voir en fin d'article quelques lignes prises au hasard dans le rapport enthousiaste qu'ils ont adressé à la Mairie).

Les uns et les autres ont mis, au retour, leurs parents en relation avec les familles qui les avaient reçus.

Une vingtaine d'échanges individuels entre Maidenhead et Bad Godesberg ont donné de très bons résultats.

Le 1^{er} octobre, Saint-Cloud recevait la Chorale « Cécilia » de Bad Godesberg (90 exécutants) qui ont donné un magnifique concert à la Salle Municipale, l'après-midi, après s'être fait entendre, le matin, au cours de l'office de 11 h. 30, à l'Eglise paroissiale. M. le Burgmeister Hopmann s'était déplacé tout exprès ainsi que M. Fletcher-Wood, Maire de Maidenhead, accompagné de Madame.

Nos rapports sont plus distants (à tous points de vue) avec Frascati.

Il n'empêche que notre jeune boursière y fit un magnifique séjour. L'absence de Conseil Municipal dans cette Ville complique les relations de Mairie à Mairie. De nouvelles élections à Frascati vont rétablir, nous le souhaitons, des échanges qui portaient bien.

Ajoutons à cela les visites individuelles de touristes de nos trois villes jumelles, heureux de connaître Saint-Cloud.

Nous ne saurions trop encourager, à ce propos, les Clodoaldiens, à l'occasion de voyages dans les régions de nos villes-sœurs, à se présenter aux Maires de ces Villes, où l'accueil le plus aimable leur sera réservé.

Il est bon de rappeler, également, une manifestation pouvant compter parmi les plus importantes, puisqu'elle fut l'émanation d'un travail collectif d'une partie de la population.

L'Association des Scouts de Saint-Cloud a, en effet, centré sa Kermesse de mai dernier sur le jumelage, mettant ainsi en vedette les caractéristiques de nos trois villes jumelles, avec costumes et documents à l'appui. Les Scouts anglais, allemands et italiens avaient été invités.

Il reste beaucoup à faire, et c'est pour cela qu'invitée par l'Association des Parents d'Elèves de nos Lycées, la Municipalité, en accord avec Madame la Directrice du Lycée de Jeunes Filles et M. le Proviseur du Lycée de Garçons, a promis son entier concours pour mettre en rapports les professeurs des 4 villes jumelées, afin que les échanges se fassent de lycéenne à lycéenne. Toutefois, Madame Clément, Maire-Adjoint, est toujours à la disposition des familles qui désireraient des échanges individuels.

De grands projets... que nous ferons de notre mieux pour mener à bien, encouragés par la bonne volonté que le Corps Enseignant veut bien mettre au service d'une bonne cause.

RETOUR DE MAIDENHEAD: « Et quel programme de séjour: Londres, Oxford, Windsor, les bords de la Tamise, et Maidenhead, bien sûr! et sa charmante réception à l'Hôtel de Ville... Ce n'est pas sans un serrement de cœur que, tous les quatre, nous avons quitté nos amis anglais, si accueillants malgré leur réputation de flegme. »

...DE FRASCATI: « Je connais maintenant bien Frascati, notre ville jumelle, sa Villa Aldo Brandini, son spectacle « son et lumière » aux fontaines de la Villa Torlonia, sa magnifique Mairie, ses écoles, ses églises, Tusculum, berceau de Frascati, le Lac d'Albano et Rome !!

« Chaque personne veut m'avoir à dîner et me promener. 9 jours... Je serais bien restée davantage. »

...DE BAD GODESBERG: « J'ai eu l'honneur d'être reçu par son Excellence M. Seydoux, Ambassadeur de France, nous avons beaucoup parlé de nos deux villes... Bad Godesberg dont le faste n'a pas anéanti complètement le vieux Bad du 17^e et du 18^e siècles.

LE DOCTEUR COR
Maire de Saint-Cloud (Oran)
nous a rendu visite

A l'occasion du Congrès des Elus Locaux, qui a eu lieu à Reims, Monsieur le Docteur COR et Madame ont tenu à s'arrêter à Saint-Cloud lors de leur voyage en métropole.

C'est avec la plus grande joie que nous avons revu le Magistrat qui préside aux destinées de notre ville-sœur d'Algérie dans les circonstances dramatiques que l'on sait.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Légion d'Honneur:

Au grade d'Officier:

M. Paul QUEFFELEANT, 123, rue Tahère.

Au grade de Chevalier:

M. Jean MADERS, 5, rue Pasteur.

Médaille d'Honneur de la Police Française:

Par arrêté du 28 juin 1961, ont été décorés:

les Sous-Brigadiers Roger GOBICHON, 18, rue de Buzenval; Paul HUGUET, 26, rue Gounod; Albert LAFOND, 133, avenue du Maréchal-Foch.

Médaille d'Honneur de la Jeunesse et des Sports:

Est décernée, à titre exceptionnel, par arrêté du 10 octobre 1961, à M. Jacques GERMAIN, Officier, 30 ter, rue Pasteur.

Nos félicitations aux nouveaux promus ou décorés.

DU 9 DECEMBRE 1961 AU 7 JANVIER 1962

Le Comité des Fêtes de Mai,

L'Amicale du Centre,

avec la participation des commerçants de la rue Royale, ont réalisé la décoration et l'illumination de la rue Royale (de la place Clemenceau jusqu'au carrefour des rues d'Orléans et de l'Eglise) pour les fêtes de fin d'année.

Un concours de vitrines aura lieu à cette occasion. Le règlement en sera affiché chez les commerçants y participant. Des lots seront distribués aux meilleurs votants. Ce concours est ouvert à tous.

60^e ANNIVERSAIRE DU VOL DE SANTOS DUMONT

Il y a soixante ans, le 19 octobre 1901, Santos Dumont effectuait le vol historique Saint-Cloud-Tour Eiffel-Saint-Cloud.

C'est ce souvenir qui a été commémoré avec éclat par la Municipalité de Saint-Cloud, en présence de:

— M. HAYE, représentant M. Paul Demange, préfet de Seine-et-Oise;

— M. Edouard BONNEFOUS, ancien ministre, sénateur de Seine-et-Oise;

— S.A.R. la Princesse de Grèce et de Danemark;

— M. Frédéric DUPONT, député du 7^e Arrondissement, et M. GABREAU, maire de ce même arrondissement;

— Le représentant du général Phelin, de l'Armée de l'Air, ainsi que le représentant du général Stehlin, chef d'Etat-Major;

— L'Attaché culturel du Brésil.

M. CHAVETON, Maire de Saint-Cloud, entouré des membres de la Municipalité et du Conseil Municipal, retraça les diverses péripéties du vol.

Le groupe officiel et les invités s'intéressèrent ensuite longuement à d'émouvants souvenirs prêtés par le Musée de l'Air et exposés à la Mairie de Saint-Cloud.

A l'issue de cette commémoration, S.A.R. la Princesse de Grèce remit une décoration, l'Ordre grec du Phœnix, à M. Léon DOUCET, notre concitoyen, qui fut le mécanicien du premier pilote grec d'aviation.

CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE

Conférence de M. Edouard UTUDJIAN
sur les Lieux Saints

(Sur les pas de Jésus et Travaux de Restauration de la Basilique du Saint-Sépulcre, à Jérusalem.)

Une conférence avec projections en couleurs eut lieu le dimanche 5 novembre 1961, au Centre Culturel et Artistique, par M. Edouard UTUDJIAN, Clodoaldien de longue date, Architecte D.P.L.G., Urbaniste D.I.U.U.P., Professeur, Maître de Conférences dans les Grandes Ecoles, sur Les Lieux Saints et la Restauration du Saint-Sépulcre, à Jérusalem.

Cette conférence était organisée par la Société d'Entr'aide des Membres de la Légion d'Honneur, Comité local de Boulogne-Billancourt, Saint-Cloud, Sèvres, Bellevue et environs, en collaboration avec la Société « Les Amis de Saint-Cloud ».

Une affluence nombreuse s'était empressée à cette conférence et de nombreuses personnes restèrent debout.

M. André-Louis MERCIER, Président du Comité Local de la Société d'Entr'aide des Membres de la Légion d'Honneur ouvrit la séance et exposa l'intérêt du sujet traité. Il donna la parole à M. HARDOUIN, Président des « Amis de Saint-Cloud », qui, en terme élogieux présenta le conférencier et lui donna la parole.

M. Edouard UTUDJIAN, après avoir remercié les organisateurs de lui avoir permis de s'adresser au public de Saint-Cloud, pendant près de deux heures fit le récit de son voyage à Jérusalem, en Jordanie, sur les Lieux Saints et illustra son exposé par de magnifiques projections en couleurs au nombre de 250. Il passa en revue les principaux monuments et les lieux mêmes foulés par les pas de Jésus et il fit l'exposé de la question très complexe et délicate de la restauration du Saint-Sépulcre à Jérusalem.

On sait que le tombeau de Jésus se trouve au centre de la rotonde de l'Anastasis, construction datant de Constantin plusieurs fois détruite et refaite par les byzantins, les grecs et les Croisés qui ont élevé le Catholicon, nef en style Roman au XIII^e siècle.

Dans cet ensemble d'édifices hétéroclites se trouvent les lieux de crucifixion et de résurrection de Notre Seigneur ainsi que la grotte où Sainte Hélène fit la découverte de la Sainte-Croix.

Les trois Communautés chrétiennes propriétaires du Saint-Sépulcre et des Lieux Saints se sont mises d'accord pour la première fois pour nommer chacune un expert spécialiste des Monuments Historiques en vue de la restauration de la Basilique du Saint-Sépulcre qui pose, entre autres, de graves problèmes de consolidation souterraine :

— la Communauté grecque orthodoxe (Patriarcat) a

désigné M. le Professeur Orlandos, Directeur des Monuments historiques de Grèce;

— la Communauté latine (Curtodie de Terre Sainte) a désigné un Français, M. Trouvelot, Inspecteur général adjoint des Monuments historiques;

— la Communauté arménienne (Patriarcat de Jérusalem) a désigné un autre Français, M. Edouard UTUDJIAN, ancien élève du cours des Monuments historiques.

Ainsi deux Français participent à ces travaux qui tiennent en haleine la Chrétienté du monde entier.

Durant son dernier séjour d'un mois à Jérusalem (Jordanie), en août et en septembre 1960, M. Edouard UTUDJIAN réunit une documentation photographique en couleurs du Saint-Sépulcre et des Lieux Saints.

M. UTUDJIAN montra les différents plans, anciens et nouveaux de restauration de la Basilique ainsi que d'éblouissantes images de la Vallée du Cédron de Gethsémani, du tombeau de Marie, de la Basilique de la Nativité d'Hébron, le vieux Jérusalem avec la Mosquée d'Omar, le Golgotha, le Mont des Oliviers, Gethsémani, la ville d'Amman, capitale de la Jordanie et le Palais Royal où M. UTUDJIAN fut reçu en audience par S.M. le Roi Hussein et enfin la Mer Morte, Qumran où furent découverts les manuscrits de la Mer Morte, le Jourdain, le désert, la ville romaine de Jerach.

Parmi l'auditoire on remarqua la présence de M. Chaveton, Maire et Madame, ainsi que de nombreuses personnalités clodoaldiennes.

Cette conférence est la première d'un cycle de conférences à travers le monde, dans différents pays d'Europe et d'Amérique que M. UTUDJIAN entreprend sous l'égide de divers organismes dont « Connaissance du Monde », « Exploration du Monde », A.D.A.C., etc...

Les Amis de Saint-Cloud eurent donc la primeur de cette première manifestation en faveur de la sauvegarde des Hauts Lieux de la Chrétienté.

LE 11 NOVEMBRE

Précédé la veille par la cérémonie de la Flamme au Monument aux Morts au cours de laquelle celle-ci fut ranimée par M. le Docteur VALENTIN, Président du Comité d'Entente des Anciens Combattants, le 11 novembre a revêtu le caractère de recueillement qui est le meilleur hommage aux morts de la guerre.

Des gerbes ont été déposées par les Présidents du Comité d'Entente des Anciens Combattants, du Souvenir Français, des Associations des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, Déportés de la Résistance, ainsi que par le Maire.

Au cimetière, M. FINELLE, Président du Souvenir Français, a prononcé une allocution qui est un appel en faveur de cette Organisation.

Aujourd'hui, 11 novembre, c'est le jour anniversaire où nous commémorons le souvenir des héros et des martyrs des guerres 14-18, 39-45, de la Déportation, de la Résistance et des derniers combats, et, comme il est de tradition, c'est devant ce Carré Militaire que nous nous regroupons dans le recueillement.

Nous tenons tout d'abord à remercier les personnalités et toutes les personnes ici présentes, ainsi que nos enfants des écoles et leurs maîtres qui veulent bien s'associer à nous en ce jour.

Nous tenons également à remercier le Conseil Municipal pour l'intérêt qu'il porte à notre Comité et plus particulièrement nos remerciements vont à Monsieur le Maire en qui nous trouvons, en toute circonstance, l'appui le plus total pour la réalisation de notre programme d'entretien du Carré Militaire, et je ne saurais oublier de signaler que, toujours, nous avons la plus parfaite

collaboration amicale de MM. Marie et Neveu qui nous apportent leur concours le plus entier et facilitent nos travaux.

En regardant notre Carré, vous pourrez constater que nous nous efforçons de tenir toutes les sépultures en parfait état d'entretien et de les fleurir au maximum de nos possibilités. Mais, les plantes, les fleurs, les drapeaux, les travaux de maçonnerie coûtent cher, et, souvent, nous sommes obligés de faire des prodiges d'ingéniosité pour réaliser un modeste programme et maintenir notre Carré digne de notre Ville.

Il y a deux ans, beaucoup ont regretté que nous n'ayions pas, comme il était coutume, adressé des cartes d'invitation. Certains en ont tiré prétexte pour oublier de nous adresser même une modeste cotisation.

Or, l'année dernière, malgré les frais et le travail que cela représentait, nous avons adressé par la poste trois mille bulletins d'invitation. Nous n'avons eu environ que cent réponses, cette année encore, nous avons renouvelé ces invitations.

Faut-il en déduire que, dans une ville comme Saint-Cloud, il ne règne que l'indifférence ? Faut-il en déduire que la majorité de la population doit être classée dans les économiquement faibles ? Faut-il en déduire, encore plus tristement, que disparaîtraient tout sentiment patriotique et tout souvenir national ? Et pourtant, en dirigeant nos regards autour de nous, nous y voyons une multitude de drapeaux tricolores, et chaque drapeau indique que repose là un fils de Saint-Cloud ou un soldat mort pour la France.

C'est pourquoi, aujourd'hui, nous nous permettons de vous adresser un appel pressant : il faut que vous, qui êtes ici présents, qui êtes des fidèles à nos manifestations communales, que vous vous associez à nos morts, que vous pensiez à utiliser notre compte courant postal, que vous pensiez que notre Trésorier, M. MARECHAL, est toujours à votre disposition, et aussi, il faut qu'autour de vous, auprès de vos amis, vous rappeliez, s'ils n'ont pas été alertés directement par nous, que c'est un devoir de soutenir le Comité Local du Souvenir Français.

Il est bien évident que si nous avons pu, jusqu'à ce jour, poursuivre notre œuvre, c'est que, depuis des années, nous avons des bienfaiteurs fidèles et je citerais : Madame SABATIER, Madame GUINARD, Madame DEBAT, Monsieur ANTONAT, Monsieur DELARFEUX, et je regrette que la liste de ces très généreux donateurs ne soit pas plus longue.

Enfin, il est de mon devoir de renouveler nos félicitations à M. POSTE, à qui nous avons remis, tout à l'heure, la plus haute distinction décernée par le Souvenir Français et qui, depuis plus de trente ans, a toujours apporté le concours le plus précieux et le plus fidèle à notre Comité.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'excuser de ce plaidoyer en faveur de notre œuvre, mais nous avons estimé que, dans les circonstances actuelles, il était nécessaire d'attirer l'attention sur ce que chacun de nous doit au Souvenir des Morts pour la France.

Et en conclusion, personne n'a le droit d'oublier ce que notre grand poète Victor Hugo a écrit il y a bien longtemps et avant que nous ayons connu les guerres meurtrières de ces dernières années, ce sont ces vers :

« Ceux qui, pieusement sort morts pour la Patrie,

« Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie ! »

PARRAINAGE DES VIEILLARDS

Lorsque ce bulletin vous parviendra, 205 personnes âgées auront eu la joie de revoir les silhouettes familiales de Mme LORRAIN, Conseiller municipal, et de ses collaboratrices du bureau d'Aide Sociale qui, à leur domicile, seront venues leur porter un colis à l'occasion de Noël.

N'oubliez pas que beaucoup de vieillards souffrent par suite de leurs ressources très en dessous du minimum vital. Aidez-les.

Apportez votre aide financière si vous le pouvez, en adressant vos dons en espèces, par mandat, uniquement à M. HUSSENET, Trésorier du Parrainage des Vieillards, 8^e Bureau, Mairie de Saint-Cloud.

Pour nos Anciens, la vie troublée de notre époque est doublement cruelle.

Que notre citoyen d'honneur et Madame ANTONAT reçoivent ici nos vifs remerciements pour le colis qu'ils adressent à ces mêmes vieillards.

JOURNEES DU SANG

Samedi 24 et dimanche 25 février prochain, le Centre National de Transfusion Sanguine viendra, comme d'habitude, chercher votre sang. Les besoins augmentent sans cesse. Le nombre de donneurs aussi, mais en quantité nettement insuffisante vu toutes les utilisations actuelles et le très grand nombre d'accidentés.

Bel exemple

Un de nos concitoyens, M. Robert DUCŒURJOLY, Membre actif de l'Union Nationale des Donneurs de Sang, a en 330 transfusions donné 133 litres de sang au Centre du Dr PETIT.

Pour récompenser bien modestement son dévouement, il vient de recevoir la Médaille d'Argent accordée par le Mérite National Français. Un exemple, certes, et un bel exemple qui doit susciter d'autres bonnes volontés.

Nos compliments et notre reconnaissance à M. DUCŒURJOLY pour son sens civique.

CARNET DE DEUIL

M. Jean GUERIN

Nous avons eu la douleur d'apprendre la mort en Algérie du jeune Jean GUERIN, bien connu à la Croix-Rouge où il était un secouriste très apprécié.

L'inhumation a eu lieu à Saint-Cloud, le lundi 30 octobre, en présence de la Municipalité qui a tenu à exprimer à M. et Mme GUERIN toute la part qu'elle prenait dans ce deuil particulièrement cruel : Jean GUERIN devait être démobilisé à la fin de l'année.

La famille, très touchée des marques de sympathie qui lui ont été prodiguées en cette triste circonstance, remercie toutes les personnes qu'elle n'a pu atteindre directement.

M. Jean GUERIN a été décoré à titre posthume de la Médaille Militaire et de la Croix de la Valeur Militaire avec Palme.

M. Julien OBLE

Ancien Conseiller Municipal

Nous avons appris le décès, survenu le 5 novembre, de M. Julien Roger OBLE, ancien Conseiller Municipal de Saint-Cloud.

M. OBLE, Ingénieur A.M., était l'un des membres fondateurs en 1945 de l'Aéro-Club de Saint-Cloud « groupe aérien Colonel Thénault », dont il fut vice-Président jusqu'en 1959 et ensuite Président d'honneur.

Aux familles éprouvées, nous renouvelons nos condoléances.

ECHANGES DE LOGEMENTS

N° 51 — Echangerait : Pavillon rez-de-chaussée, 2 grandes pièces, 1 pièce moyenne, 1 belle cuisine, cave sellier, buanderie, jardin, W.C., autobus, train gares Nord et St-Lazare, contre pavillon ou appartement 3 pièces cuisine, W.C. à Saint-Cloud. S'adresser à M. POUPEAU, 32, rue Galliéni, MONTMORENCY (Mol. 46-01).

N° 70 — Echangerait : Logement 5^e étage - 200 m des Buttes-Chaumont - 2 grandes pièces ensoleillées - 1 grande entrée - 1 débarras, contre similaire à St-Cloud ou environs. Ecrire à M. CHAUDEL Lucien, 19, rue Clavel, PARIS-19^e.

N° 71 — Echangerait : à Paris quartier Auteuil - appartement 2 pièces, cuisine, salle de bains, W.C., entrée, placards, eau chaude, Chauff. Central, vide-ordures, Tél., 5^e étage avec ascenseur - Ensoleillé, calme (sur square), loyer toutes charges comprises, sauf eau chaude: 500 NF par trimestre, contre, à Saint-Cloud -

appartement ou villa 4 à 5 pièces, en location, loyer maximum 1.000 NF par trimestre. Confort équivalent si possible, mais pas indispensable. Jardin apprécié. S'adresser au 4^e Bureau de la Mairie.

N° 72 — Echangerait à Saint-Cloud, près gare Montretout : grand studio, cuisine, salle de bains, débarras, entrée, W.C., vide-ordures, tout confort, 4^e étage avec asc., contre : à PARIS, 2 pièces, cuisine, W.C., confort, au 2^e étage ou étages supérieurs avec ascenseur. S'adresser au 4^e Bureau de la Mairie.

N° 73 — Echangerait : à SAINT-CLOUD (Val d'Or), 3 pièces cuisine, salle de bains, W.C., tout confort - au 1^{er} étage, contre : à Saint-Cloud, Pavillon plus grand. S'adresser au 4^e Bureau de la Mairie.

N° 74 — Echangerait : 1 ou 2 appartements loyers moyens : 1^o 2 pièces, entrée, W.C., cuisine, salle de bains, débarras, tt. Confort - asc., vue soleil Parc de la Bérengère à SAINT-CLOUD; 2^o 2 grandes pièces, entrée, cuisine, salle de bains, débarras, chambre de bonne, chauff. central, eau chaude, 2^e étage sur cours, clair, sans ascenseur, 16^e près Bois, contre : appartement 4 ou 5 pièces - quartier aéré - asc. si étage élevé. Téléphoner : VAL. 25-91 ou s'adresser au 4^e Bureau de la Mairie.

N° 75 — Echangerait : logement situé à HOUILLES (S.-et-O.) dans rez-de-chaussée, pavillon comprenant 3 pièces, cuisine, cave, chauff. central individuel, Loyer trimestriel : 160 NF - Autobus Pont de Neuilly 262 à 2 minutes, et 15 minutes de la Gare Saint-Lazare, contre : similaire à Saint-Cloud. S'adresser à M. TSAKIRIS, 5, rue Parmentier à HOUILLES (Seine-et-Oise).

N° 76 — Echangerait appartement situé à MONTREUIL-s/-BOIS limite de Vincennes, comprenant 2 pièces cuisine, W.C., cabinet de toilette, chauff. central individuel, soleil, 4^e étage et dernier, sans ascenseur - loyer : 160 NF par trimestre chauff. compris, contre : Appartement 2 ou 3 pièces ou pavillon Saint-Cloud. S'adresser à la Mairie - 4^e Bureau.

N° 77 — Echangerait : Appartement situé à NICE se composant d'une vaste entrée, 2 chambres, salle à manger, salle de bains, chauffage central, vide-ordures, fenêtres donnant sur parc du Château, à proximité de la mer. Immeuble très calme 2^e étage, contre : similaire ou même plus petit, mais avec chauffage central, à Saint-Cloud. S'adresser à la Mairie - 4^e Bureau.

N° 78 — Echangerait Pavillon situé à Saint-Cloud comprenant 3 pièces cuisine, entrée, bureau, salle de bains, laverie, jardin 450 m², contre : Pavillon plus grand à Saint-Cloud, ou appartement 4 pièces à PARIS - Ouest - Rive gauche. S'adresser : Madame GUERARD, 15, rue E.-Tissot à SAINT-CLOUD. Tél. : MOL. 98-25.

N° 79 — Echangerait : 2 pièces cuisine à Paris - W.C. sur palier, loyer modéré 100 NF par trimestre, contre : similaire à Saint-Cloud ou même une pièce. S'adresser : Mme FINBERT, 51 bis, rue Bucourt à SAINT-CLOUD.

N° 80 — Echangerait : logement comprenant au rez-de-chaussée cuisine assez grande, salle à manger; au 1^{er} étage 2 grandes chambres, vue sur cour, W.C. en communauté - Loyer : 320 NF par an - St-Cloud, contre : 3 ou 4 pièces dans H.L.M. ou maison plus ancienne mais avec tout confort à Saint-Cloud. S'adresser : Mme MAHULOT, 58, rue Royale.

Les Activités des Associations

CERCLE D'ECHECS DU VAL-D'OR

Le 18 novembre 1961, à l'issue d'un tournoi opposant 48 engagés, la Coupe offerte par la Ville de Saint-Cloud a été gagnée par M. BUFFET, de Puteux, devant M. DEYRIS, d'Issy-les-Moulineaux, et MM. MAUGER et BRISSAUD, du Val-d'Or.

La Coupe a été remise au vainqueur au cours d'un vin d'honneur très amical servi dans les salons du café-tabac LEYMARIE, 1, rue du Pierrier, siège social du Cercle.

Tous ceux qui se sentent attirés par ce jeu magnifique doivent savoir qu'on ne peut progresser en jouant simplement à l'échelon amical. Aucun perfectionne

ment n'est possible en dehors de la pratique courante dans un Cercle d'échecs.

Ces personnes sont cordialement invitées à se rendre un samedi après-midi au siège, où conseils et renseignements leur seront donnés de la façon la plus désintéressée et sans aucun engagement de leur part.

PHOTO-CINE-CLUB DE SAINT-CLOUD-GARCHES

La 5^e Exposition qui s'est tenue au Centre Culturel et Artistique les 11 et 12 novembre, a rencontré un succès désormais traditionnel. Encore plus que les années précédentes, la présentation a été parfaite, et le Club peut désormais s'enorgueillir d'être connu et apprécié dans le monde de la photographie. Aussi, de brillants résultats ont-ils été obtenus.

1^{er} au classement régional Paris - Sud-Ouest.

2^e au classement général du Concours National.

1^{er} au classement de la série « Paysage »

Coupe de la Fédération - Grand Prix d'Honneur.

2^e prix de la Coupe de Lutèce.

Le Club a participé à 4 Salons Internationaux, à 18 Salons nationaux, à 2 Salons régionaux.

Lorsque l'on sait ce que cela représente de travail, l'on ne peut que se féliciter d'une telle activité.

A la suite du Concours-Referendum, M. Georges FISCHER a gagné, dans la série « noir et blanc », la Coupe de la Ville de Saint-Cloud (1961) et de même, dans la série « couleur », il a remporté la Coupe Antonat. Double succès amplement mérité par la qualité exceptionnelle des présentations de M. FISCHER.

Le lauréat du referendum a été M. GENTY, Parc de la Bérengère à Saint-Cloud.

CLUB DES JEUNES DU VAL-D'OR

Le Club des Jeunes du Val-d'Or a maintenant plus d'un an d'existence. Il groupe environ soixante jeunes garçons et filles, d'au moins quinze ans habitant dans le quartier du Val-d'Or.

Fondé par quelques jeunes, conseillés et aidés par Madame CHOISET, le Club des Jeunes du Val d'Or se propose de réunir les jeunes du quartier pour les aider à se mieux connaître et d'organiser leurs loisirs dans une atmosphère de franche camaraderie.

Les activités sont variées :

Activités générales : visites (Orly, Europe N° 1, Saclay, L.T.C.), dîners avec projections ou conférences, rallye automobile (avec les parents), sports d'hiver.

Activités annexes au choix : ping-pong, volley-ball, bridge, sorties au théâtre, conférences, orchestre, karating, journal.

Chaque activité annexe a, à sa tête, un jeune aidé d'un adulte.

Nous n'avons pas encore de local, les réunions ont lieu chez les parents, ce qui est nuisible à l'unité du Club.

Pour tous renseignements, s'adresser à E. MOCHET, 17, avenue Clodoald, St-Cloud (MOL. 70-45).

LE CINE-CLUB DU VAL-D'OR

Depuis le mois de novembre, le Ciné-Club du Val-d'Or a repris ses activités pour le plus grand plaisir de ses adhérents. Le succès rencontré l'année dernière auprès des jeunes du Val-d'Or, par cette formule attrayante qui consiste à projeter un film préalablement présenté, puis à discuter tout ensemble « entre amis », a incité les membres du bureau à renouveler l'expérience.

Nous avons eu la chance de pouvoir conserver le même animateur des débats, M. Loubière, dont la présence constitue un des meilleurs gages de réussite. Nous tenons ici à l'en remercier. C'est d'ailleurs lui qui oriente l'ensemble du Ciné-Club en choisissant, en accord avec les membres du bureau, le thème général de l'année, ainsi que les films destinés à l'illustrer. C'est ainsi que l'année dernière a été consacrée à une introduction à la technique du cinéma : montage, cadrage, prise de vue... n'ont plus, du moins nous l'espérons, de secrets pour personne.

Cette année est consacrée aux différents genres cinématographiques, ce qui nous conduit à voir successivement :

- le 11 octobre, la féerie : La Belle et la Bête (Jean Cocteau);
- le 8 novembre, l'humour anglais: L'Homme au complet blanc (Alexandre Mackhendrick);
- le 13 décembre, le western : Convoi de femmes (William Willmann);
- le 10 janvier, la science-fiction : Le Jour où la terre s'arrêta (Robert Wise);
- le 7 février, le néo-réalisme : Voleur de Bicyclette (Vittorio de Sica);
- le 14 mars, la comédie : A nous la liberté (René Clair);
- le 14 avril, le policier : Boomerang (Eli Kazan);
- le 9 mai, le drame historique : Alexandre Newsky (Serge Eisenstein).

Au moment où est écrit cet article, les deux premières séances ont déjà eu lieu ; 57 adhérents sont inscrits. Quel bel encouragement pour notre encore jeune Ciné-Club ! Mais ceci ne doit pas faire oublier les problèmes qui se posent. Passons rapidement sur celui de la salle, nous nous en contenterons encore, bien que le nombre de 50 participants semble un plafond. Mais le financement est plus grave, en dépit du nombre des adhérents, et le bureau voit avec terreur le moment où il devra, une fois de plus, solliciter tous ceux qui s'intéressent aux jeunes et à leurs loisirs...

Jeunes, venez nombreux, et tous les autres qui vous rappellent l'avoir été, aidez-les !

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES LYCÉES DE SAINT-CLOUD ET DE LEURS ANNEXES

Assemblée générale du 8 novembre 1961

Annexe de Rueil. — M. le Dr Bailly fait l'historique de la création de l'annexe de Rueil et donne un aperçu des difficultés de son démarrage. L'Association est intervenue vigoureusement et a obtenu entre autres, l'attribution de bancs, qui n'avaient pas été prévus, l'instal-

lation de chauffage qui n'était pas terminée à la rentrée, etc.

L'ordre du jour appelait ensuite une conférence par M. Dejean du B.U.S. sur le cycle d'observation et d'orientation et ses conséquences sur le choix ultérieur d'une carrière.

Cette importante réforme de l'enseignement porte surtout sur l'apparition d'un tronc commun entre les trois formes d'enseignement: primaire, secondaire et technique. Ce tronc commun est constitué par les classes de 6^e et 5^e.

Au cours de ce tronc commun ou, au plus tard, à la fin de la classe de 5^e, l'enfant est orienté, mais, ce qui est important, les parents ont leur mot à dire dans cette orientation. En cas de désaccord, la sanction sera un examen, pour juger de l'aptitude de l'enfant à suivre la voie choisie par les parents.

Au cours du cycle d'observation, reconnu inapte à l'enseignement secondaire, l'enfant retourne alors à l'enseignement primaire et, plus tard, une passerelle peut lui permettre de retourner vers le secondaire si, s'étant révélé, il devient apte à suivre de nouveau le secondaire.

Si le cycle d'observation se passe normalement, l'enfant est alors dirigé vers l'enseignement secondaire long, mais alors, là, nous trouvons trois premières options, les langues.

Au moment d'entrer en 2^e, à nouveau, choix entre 7 options: A, A', B, C, M, M' et technique.

Après le premier Bac, nouvelle option, choix entre 4 solutions: Philo, Math. élém., Sciences ex et technique.

Le conférencier donne alors son opinion sur l'influence de ces options sur le choix d'une carrière.

M. Labigne professeur agrégé au lycée de Saint-Cloud, nous donne son opinion. Vivant, comme professeur, le cycle d'observation actuel, M. Labigne est plutôt pessimiste; chaud partisan de la réforme, il craint qu'elle ne soit un échec et cela, par la façon dont la réforme a été lancée, manque d'effectifs (professeurs, orienteurs), de matériel, de locaux.

M. Dejean est d'accord avec M. Labigne, mais ajoute que ces difficultés se rencontrent surtout dans la région parisienne.

De nombreuses questions sont posées auxquelles M. Dejean répond. Il est notamment indiqué que les réussites dans l'enseignement supérieur, après le Bac, sont de 20 % seulement.

Questions diverses. — Aux questions écrites posées par les parents, M. le Dr Bailly répond:

Matériel transporté par les jeunes enfants. Cantine défectueuse au début de l'année, problème résolu par l'aménagement de la nouvelle cuisine, d'ailleurs, M. Cayla, intendant des lycées, présent, invite les assistants à visiter l'ancienne et la nouvelle cuisine.

L'Association veut s'occuper des échanges scolaires avec l'étranger; à ce sujet, Mme Cornilleau viendra nous parler de ce qu'elle compte faire.

Construction du nouveau Lycée de jeunes filles. — 600 millions de francs anciens, qui devaient figurer au budget 1962, n'y figurent pas, mais ces crédits, selon les promesses faites, doivent être pris sur des crédits

non utilisés de 1961. M. le Dr Bailly propose qu'une démarche soit faite, avec M. Chaveton, la ville de Saint-Cloud devant récupérer l'ancien Lycée de jeunes filles pour en faire un Collège technique; auprès de M. Corbière, directeur des constructions scolaires, pour s'assurer que la construction du nouveau Lycée ne sera pas arrêtée.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Comité de Saint-Cloud

Les secouristes, en accord avec le Secours Routier assurent désormais un service sur l'Auto-Route, les samedis, dimanches et jours fériés, parfois jusqu'à 2 ou 3 heures du matin. Poste de départ: Pont de Rocquencourt.

La nouvelle liaison téléphonique (et bientôt la radio) offerte par le SHAPE, a étendu leur rayon d'action jusqu'à 10 km autour de ce point.

Dans les deux derniers mois, dix accidentés graves ont été, grâce à eux, secourus dans le minimum de temps avec le maximum de soins et transportés à l'hôpital.

Est-il besoin de rappeler que le nombre de blessés dans ce secteur a pratiquement doublé cette année?

Le service «Secouristes de l'Auto-Route» dont Lucien CANTINEAU a l'entière responsabilité, a reçu les compliments et les encouragements des autorités de Police.

BAL. — La nuit des Secouristes a donné de bons résultats et nous espérons que tous les danseurs se sont bien amusés. Merci.

COURS DE SECOURISME. — La session en cours comprend 46 élèves. Le Docteur Katé fait les cours, suivis des exercices pratiques où les nouveaux élèves sont pris en charge par nos nombreux moniteurs secouristes, tous très fidèles et compétents.

EQUIPE ATOMIQUE DE LA CROIX-ROUGE, sous la direction de M. GIRAUD, chef du service de Protection atomique, biologique et chimique au service national de la Protection civile. L'équipe atomique s'entraîne à manier les nombreux appareils et compteurs mis aimablement à notre disposition par le Ministère de l'Intérieur.

SOLIDARITE. — Une jeune femme de Saint-Cloud atteinte de leucémie recevait de nombreuses transfusions. Un appel a été fait par la Croix-Rouge pour avoir des donateurs volontaires. Un bel élan de solidarité s'est manifesté parmi les habitants du quartier ainsi que parmi les Collègues du père de la jeune femme, employé municipal. La Croix-Rouge est chargée par cette famille de remercier toutes les personnes qui ont répondu à cet appel.

SERVICE SOCIAL - PLACEMENTS D'ENFANTS. —

Permanence les mardis et vendredis de 17 à 19 h., au Centre Culturel, 14, rue des Ecoles, sauf pendant les congés scolaires.

ADHESIONS. — Vous pouvez nous envoyer votre adhésion (minimum 3 NF) à notre courant postal 1665-76 Paris et vous recevrez votre carte d'adhérent. Sachez que la ligue des Sociétés de Croix-Rouge (87

dans le monde actuel) et le C.I.C.R. (Comité International de la Croix-Rouge) comptent sur la modeste somme de 0,30 NF prise sur votre adhésion sous forme de timbre au verso de la carte.

A QUOI SERT VOTRE ARGENT ? — A nos cours, à l'achat et à l'entretien du matériel, aux assurances, aux uniformes des Secouristes, à l'entretien des deux voitures, aux dépenses de l'Auto-Route. (Rien ne nous est remboursé par le Secours Routier qui n'a pas de crédit); aux divers secours d'urgence, aux dépannages temporaires que nous appelons « Prêts d'Honneur ».

Échanges Franco-Américains

Comme suite au programme commun à la Croix-Rouge française et à la Croix-Rouge américaine, l'Estafette-ambulance de l'équipe de secouristes de Saint-Cloud est reliée par un téléphone mobile au Central Téléphonique du SHAPE.

Ce projet, conçu par Lucien Cantineau, Directeur-adjoint des E.S.C.R., à son retour du Centre International de Chiemsee, a été porté à la connaissance du Lt-Colonel K.E. Pell, par Mademoiselle Hérault, chargée de liaison entre la Croix-Rouge française et la Croix-Rouge américaine.

Grâce au Lt-Colonel William R. Blake, chef des Télécommunications au SHAPE et grâce au Commandant William R. Bearden, chef des installations téléphoniques, ce poste fonctionne depuis le samedi 28 octobre. Ce téléphone est mobile et se branche à l'arrivée de l'ambulance au coin de l'Autoroute de l'Ouest et de la N. 184. Une petite maison imperméable a même été construite pour abriter le téléphone en cas de pluie ou de neige.

L'ambulance sera équipée prochainement d'une radio émettrice-réceptrice. C'est au Colonel Paul R. Jeffrey, Commandant américain de la Région de Paris, et à son officier d'Etat-Major, le Colonel Robert B. Jaccard, que nous la devons.

CHEZ LES VIEUX TRAVAILLEURS

Le 26 octobre dernier, un magnifique goûter a été offert aux vieux travailleurs clodoaldiens dans les salles du Centre culturel. Au cours de ce goûter, nos vieux amis ont eu le plaisir d'applaudir chaleureusement Mesdames *Maguy Michel* et *Lemarchand* dans leurs chansons de la belle époque. Le « clou » fut cependant le jeu vraiment extraordinaire de cinq petits accordéonistes de 10 à 14 ans présentés par leur père, M. *Misme*. La salle leur fit une ovation débordante d'enthousiasme. Et tous les assistants se retirèrent, ravis d'avoir pu oublier pendant quelques heures les misères de la vie quotidienne.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

La Société d'Horticulture et des Jardins Populaires de France, qui groupe plus de 780 000 adhérents à travers le pays, est représentée à Saint-Cloud par une active section de quelques 320 membres.

Cette section tiendra, au Centre Culturel, salle Gounod, le vendredi 26 janvier 1962 à 20 h. 30, son assemblée annuelle. M. BARRET, professeur d'horticulture, fera, au cours d'une conférence, un exposé sur les merveilleuses Florales de Valenciennes.

Vous tous qui cultivez votre jardin, pour connaître les avantages considérables que vous pouvez retirer en adhérant à la Société d'Horticulture, adressez-vous à Messieurs MESME, 4, rue de l'Eglise; PIEL, 6, rue des Ecoles, et LANCIAL, secrétaire du comité de jardinage des Usines Dassault, tous trois délégués de la Société.

U.A.S. "LA CLODO"

Section Football "Clodo-Paris Star"

La section de football manifeste une activité sans cesse accrue. De la 1^{re} aux Pupilles, les équipes vont, chaque dimanche, défendre sur tous les terrains les couleurs clodoaldiennes, souvent avec succès et toujours avec tout leur cœur.

Onze équipes toujours prêtes pour le départ, imagine-t-on ce que cela représente de dévouement de la part des dirigeants ?

Il faut prendre sur son temps pour correspondre avec les clubs et la Fédération, pour accompagner les enfants sur les terrains, les guider et les encourager. Il faut aussi, et cela doit être dit, prendre souvent sur sa bourse.

Vous tous qui vous intéressez à ce magnifique jeu d'équipe, vous devez encourager nos joueurs. Vous n'avez peut-être pas le temps matériel, soit. Mais il vous est toujours possible d'adhérer au « Club des Supporters. »

M. Louis GENTILINI, notre actif Président dont nous ne saurions trop louer les mérites sportifs, et M. LEY-MARIE, 1, rue du Pierrier, à Saint-Cloud, notre dévoué Secrétaire, seront heureux de recevoir vos adhésions.

Le 24 novembre 1961 s'est déroulée, à la Salle des Fêtes Municipale, la deuxième séance de catch organisée par la section football « La Clodo-Paris Star. »

Cette réunion a obtenu le plus vif succès et tous les amateurs souhaitent qu'un autre programme de cette qualité leur soit bientôt offert.

La Section Gymnastique

Au cours de la saison dernière, cette section a obtenu des résultats particulièrement brillants que le manque de place ne permet pas de mentionner dans leur intégralité.

Nous sommes heureux d'apprendre, d'autre part, que les quatre gymnastes inscrits aux cours de moniteurs : Balesdent Robert, Balesdent Gilbert, Lévis Jean-Pierre, Ramillon Jean-Pierre, ont tous été reçus à l'examen de fin de cours 1^{re} année. Nous tenons tout particulièrement à les féliciter et à leur souhaiter de continuer dans cette voie.

Tous les Clodoaldiens s'intéressant à la gymnastique sont invités à venir nombreux assister aux séances d'entraînement des Pupilles et Adultes de cette section, aux heures et jours indiqués ci-après :

Adultes. — Mardi soir, de 20 h. à 22 h.; jeudi soir, de 20 h. à 22 h.; dimanche matin, de 9 h. à 12 h.

Pupilles. — Jeudi, de 16 h. à 19 h. 30; samedi, de 17 h. à 19 h.

— Nous sommes heureux de faire part aux personnes que cela intéresse que la section féminine vient de se créer, sous la direction de M. Cuvelier.

Les cours ont lieu aux jours et heures ci-après :

Fillettes. — Lundi, de 18 h. à 20 h.; vendredi, de 18 h. à 20 h.

Adultes. — Lundi, de 20 h. à 22 h.; vendredi, de 20 h. à 22 h.; dimanche matin, de 9 h. à 12 h.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. RAMILLON pendant les séances d'entraînement ou à son domicile, 14, rue du 18-Juin (1^{er} gauche).

AUTOMOBILE-CLUB DE SAINT-CLOUD

Les 13, 14 et 15 octobre, l'Automobile-Club organisait son VIII^e Rallye National des Six Heures de St-Cloud comptant pour le Championnat de France des conducteurs de Rallyes. Le vendredi, à 23 heures, trente-sept équipages partaient pour rejoindre Rouen, à une vitesse moyenne imposée de 60 km/h, par un parcours empruntant presque exclusivement des petites routes. Un grand nombre de concurrents se présentaient à Rouen en ayant satisfait aux vingt et un contrôles de passage et horaires répartis sur le parcours. La course, disputée sur la très dure côte du Thuilt, pendant ce parcours aller, paraissait dès lors devoir constituer un facteur de classement important.

La Triumph n° 57 de Ligonnet-Daran réalisait le meilleur temps; la Dauphine de Piot-Madeleine, gravement pénalisée sur la route, l'emportait à l'indice. Le samedi après-midi, sur le circuit de Rouen-Les-Esarts, les concurrents répartis en deux groupes disputaient une épreuve de vitesse sur dix tours, soit 65,420 km. La Triumph n° 57 l'emportait à nouveau à près de 119 km de moyenne, sur un circuit réputé difficile, mais était battue, à l'indice, par l'Alpha 1300 n° 81. Le soir, les concurrents reprenaient le parcours inverse, mais le brouillard, parfois très dense en fin de parcours, les gênait et malgré leur dextérité, tous, sauf Piot-Madeleine, étaient attardés. Piot-Madeleine ne pouvaient toutefois remonter leur erreur de parcours de l'aller et, finalement, c'était la Dauphine n° 78 de Martin-Laurent qui l'emportait devant l'Austin-Baby de Wandal-Leblond et l'ID 19 de Gire-Jahier, premiers du Club.

Le dimanche après-midi, a eu lieu la remise des prix à la Mairie par Monsieur le Maire, en présence des représentants de M. Maurice Herzog et de Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise. Félicitations aux organisateurs, notamment à MM. Buffavent, André Garnier et Dringenberg qui ont assumé l'organisation de cette épreuve, digne du renom de notre Ville.

L'Automobile-Club remercie les contrôleurs et la Section de la Croix-Rouge de Saint-Cloud qui ont passé les deux nuits sur la route ainsi que les employés municipaux, pour leur concours.

AEROCLUB DE SAINT-CLOUD

Au moment où les problèmes de la Jeunesse sont évoqués, il est bon de rappeler à nos concitoyens qu'il existe, parmi toutes les Sociétés sportives clodoaldiennes, un Aéroclub très actif.

Cet Aéroclub, fondé en 1945 sous la Présidence d'Honneur de M. Chaveton, Maire de Saint-Cloud, exerce son activité sur le terrain d'aviation de Toussus-le-Noble, près de Versailles.

L'« écurie » de notre Club est composée à l'heure actuelle :

d'un Jodel biplace de 65 cv (avion école),

de deux Jodel biplace 90 cv (équipés de radio V.H.F.),

d'un Jodel « Mousquetaire » de 4-5 places (équipé de radio V.H.F. et radio-compas),

d'un « Stampe » réservé au perfectionnement.

Tout ce matériel est en parfait état de vol et sous contrôle permanent de Véritas.

Depuis 1945, un très grand nombre de brevets de pilote a été remis à nos membres.

Chaque année, ceux-ci effectuent environ 1.000 (mille) heures de vol.

Beaucoup de voyages, grâce à notre équipement moderne (Tour de la Méditerranée en 1958, Cordée aérienne en 1958 également, déplacement à Rotterdam et tour de Hollande en 1959, Paris-Maidenhead, Bad Godesberg, Rome en 1960, etc.).

L'Aéroclub fonctionne tous les jours (hiver comme été) y compris dimanches et jours de fête, sauf le mardi.

L'art du pilotage d'un avion à moteur ne convient-il pas aux jeunes Clodoaldiens ? Le brevet peut être obtenu à partir de l'âge de dix-sept ans et l'État ristourne mille anciens francs de l'heure de vol aux jeunes brevetés mineurs ou sursitaires.

De plus, avec ce brevet, on peut envisager de belles carrières dans l'armée ou le civil.

Toussus-le-Noble est à moins d'une demi-heure de Saint-Cloud avec un « deux roues motorisé ».

Nombreux cars à partir de Versailles.

Pour tous renseignements, on peut s'adresser à

Les secouristes, en accord avec le Secours Routier MM. Michel Le Guellec, 31, avenue de-Lattre, St-Cloud; Jacques Trodé, 15 bis, avenue de la Pommeraie; Alain Coutureau, 13 bis, rue Presdrez.

LE CLUB OUVRIER ET UNIVERSITAIRE

Fondé à la fin de l'année 1959, le Club Ouvrier et Universitaire Clodoaldien (C.O.U.C.) a pour but d'apporter un élément à la solution du problème de la moralité et du loisir des jeunes à Saint-Cloud.

Sa doctrine : d'inspiration ouvertement chrétienne, le C.O.U.C. est pourtant ouvert à tous. Ce n'est pas le Club des jeunes chrétiens de Saint-Cloud, mais le Club qu'un groupe de chrétiens, aidé par la Paroisse, met à la disposition de tous les jeunes, en leur apportant le dévouement et l'amitié que nourrit leur foi. Beaucoup de ses membres ne pratiquent pas la religion, certains ne sont pas baptisés. Tous sont compris dans la même amitié.

Compte Rendu Analytique de la Séance du Conseil Municipal du 23 Novembre 1961

Ses moyens : une salle de réunion convenablement aménagée, un groupe d'adultes animateurs d'activités variées, un comité de jeunes se réunissant chaque mois pour contrôler, orienter son action et susciter les initiatives, et surtout la sympathie agissante de la Paroisse, de la Municipalité et de nombreux amis.

Ping-pong (entraînement, championnat, match exhibitions de champion) ; bridge avec moniteurs adultes ; volley-ball ; musique instrumentale (cours gratuits solfège, harmonie, clarinette, saxo, etc.), « Amour de la Musique » ; photo-cinéma.

Un bulletin d'information et de liaison mensuel, le *Coucou* (abonnement gratuit sur demande).

« Théâtre et variété » animent la fête annuelle (elle a eu lieu cette année le 25 novembre, à la Salle des Fêtes Municipale).

Enfin, en été, départ au « Mas Coucou », une vieille ferme provençale que le Club a entrepris de restaurer et d'aménager en maison de vacances. Quelques semaines de travail d'équipe et de jeux dans le soleil et la solitude des collines embaumées de lavande.

Le film sur les vacances de Saint-Cloud en Provence va bientôt être monté et sonorisé (8 mm). Après sa présentation au Club, il sera projeté aux Groupements qui seraient intéressés et qui le demanderaient.

Les effectifs : 90 membres actifs, dont 8 déjà partis au régiment. Le Club pourrait occuper les loisirs de 150 à 200 jeunes de 15 à 20 ans. Il y a donc encore des places. Au « Mas Coucou » cet été, 27 pensionnaires ; l'été prochain, nous pourrions en accepter 40, répartis en deux périodes.

Beaucoup d'enthousiasme, de foi, d'amitié, de travail ont fait déjà quelque chose en deux ans.

Le C.O.U.C. veut faire beaucoup plus, car la tâche est immense. Le Bulletin Municipal qui lui ouvre ses colonnes, tiendra la population de notre Cité au courant de ses efforts et des résultats obtenus.

ASSOCIATIONS DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS RÉSISTANTS ET PATRIOTES DE SAINT - CLOUD

Le bureau se compose ainsi qu'il suit :

Présidente d'honneur :

M^{me}. FERNIER

Président : M. H. SAMSON ;

Secrétaire : M. R. CHISLARD ;

Secrétaire adjointe : M^{me}. NOSLEY Monique ;

Trésorier : M. LANGEVIN Robert ;

Trésorier adjoint : M. VOIZARD Edmond ;

Membre du bureau : M. DUCHATEL Henri.

Une permanence est assurée au Centre culturel les 1^{er}. et 3^e. dimanche de chaque mois de 10 h. 30 à 12 h. où les personnes intéressées peuvent obtenir tous conseils pour les dossiers d'indemnisation allemande ; en dehors de la permanence, s'adresser à M^{me}. NOLEY Monique, 34, rue Armengaud - MOL. 45-22 ou M. CHISLARD Roger, 2, rue du Nord.

« Je fis de magnifiques randonnées dans les proches montagnes de l'Eiffel. Je descendis en bateau à roues une partie du Rhin, ce qui ajouta à l'impression inoubliable que peut laisser une ville telle que Bad Godesberg... »

Nos sersiers seront de bons propagandistes de l'idée européenne.

Etaient présents : MM. CHAVETON, Maire ; MONSEL, ROLLIN, M^{me} CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, COUTUREAU, Adjoint ; MM. de PLINVAL, LARIQUE, RAVAISSE, COLLAIN, MARIN, BOURGUES, GIRAUD, MAILLET, Madame CHOISSET, MM. PLEAU, LEMONNIER, COLIN, M^{me} DESAUBLIAUX, M. DELAHAYE, M^{me} LORRAIN.

Absents excusés : MM. PETIT, GUILLAUME, HARDOUIN.

Absent : M. SCHMITT.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. PETIT a donné pouvoir à M. RAVAISSE,

M. GUILLAUME a donné pouvoir à M. COLIN.

M. HARDOUIN a donné pouvoir à M. CHAVETON.

M. BOURGUES est nommé, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 1961 est adopté à l'unanimité, sans observations.

Procédant ensuite à l'examen des questions portées à l'ordre du jour :

LE CONSEIL, à l'unanimité,

1° Donne un avis favorable à l'approbation du plan d'alignement du Quai Carnot déterminé par le Service des Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise et constitué par une parallèle à 22 m de la ligne d'arbres existant le long des berges.

Demande, toutefois, qu'en face du Stade Municipal, le déplacement de l'axe de la voie se fasse vers la Seine, comme cela a été réalisé sur le territoire des communes voisines et comme cela est envisagé face aux Usines SAVIEM, DASSAULT et BLERIOT.

Si, malgré ce vœu, le Service expropriant maintient l'empiètement prévu sur les installations du Stade, il devra prendre à sa charge l'équipement d'un stade identique dans le Parc de Saint-Cloud, suivant le projet actuellement à l'étude.

2° Délimite la zone à rénover dans le quartier du Centre de Saint-Cloud.

3 Approuve le Compte administratif de la Ville pour les opérations de l'exercice 1960, tel qu'il lui est présenté par le Maire.

4° Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 1960.

5° Approuve le projet de Budget supplémentaire pour 1961, réglé en recettes et en dépenses à 3.961.412,90 NF.

A l'occasion de l'examen de ce budget, décide de confier au Corps de Sapeurs-Pompiers le service de l'Ambulance Municipale.

6° Fixe le nouveau barème pour l'établissement de la taxe sur la valeur locative des locaux professionnels.

7° Porte de 150 à 175 % de la valeur locative le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, afin d'équilibrer les frais de ce service.

8° Fixe à 6 % le taux de la taxe sur le revenu net des propriétés non bâties.

9° Rajuste les indemnités de fonctions au Maire et aux Adjoint par analogie avec les relèvements de traitement des fonctionnaires.

10° Rajuste l'indemnité allouée à l'Inspecteur et au Contrôleur des Contributions Directes.

11° Décide de contracter un emprunt de 520.000 NF pour travaux de reconstruction du garage, des ateliers et entrepôts municipaux par appel aux Emprunts Unifiés des Collectivités Locales (série amortissable en 20 ans).

12° Accorde des subventions spéciales à diverses Sociétés de Saint-Cloud qui ont organisé des manifestations importantes.

13° Décide d'acheter de la rente 5 % pour emploi du legs LEHMANN.

14° Constitue une Commission de la Jeunesse.

15° Autorise le Maire à signer la convention définissant les rapports entre la Ville et la Société d'Economie Mixte Immobilière (S.E.M.I.C.L.O.U.D.).

16° Approuve la note d'honoraires présentée par l'avoué chargé des notifications faites à l'ancien locataire de la « Ferme Neuve », à Charbonnière.

17° Autorise le remboursement d'une concession au cimetière.

18° Admet en non-valeur un état de cotes irrecouvrables.

19° Accorde une indemnité supplémentaire à l'Entreprise SOGEMU, concessionnaire pour l'enlèvement des ordures ménagères, pour transport en décharge éloignée.

20° Désigne un Architecte chargé de l'établissement du projet du Centre Social, de la Halte-Garderie d'enfants et de la Maison de Jeunes.

21° Décide de demander l'application à Saint-Cloud des dispositions de l'article 3 bis de la loi du 1^{er} septembre 1948 modifiée.

22° Donne, en application de la loi du 31 mars 1928, un avis favorable à des demandes de sursis d'incorporation, classe 1963.

23° Autorise le Maire à signer un nouveau bail pour location à l'Etat des locaux du bureau de Poste de Saint-Cloud-Montretout.

24° Autorise l'affiliation de la Commune à l'I.C.R.A.N.T.E. (Institution Nationale des Retraite des Agents non Titulaires de l'Etat), en faveur du personnel communal non titulaire.

25° Décide de porter de 50 à 75 NF l'indemnité allouée à un Agent chargé de la conduite et de l'entretien des appareils de chauffage du bâtiment annexe à la Mairie (Bibliothèque et P.M.I.).

La séance est levée à 23 h. 45.

Le Rapporteur: H. BOURGUES.

ETAT-CIVIL DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 1961

Naissances

Jacques Claude NIDEGGER, Nathalie Marcelle PIEDELIEVRE, José Antoine PIRES, Annouchka Gulumia PARSEGHIAN, Bénédicte Muriel Caroline MOUTIN, Sylvie Thérèse CHANUT, Valérie Henriette Denise BRENAC, Patrick Georges SALMON, Nadine Andrée Danièle PENCALET, Louiza IFTENE, Pascale Michèle Yvonne LEVOYER, Anne Marie Odile SAVARY, Amabile Emilienne SALAMON, Sylvie Alice Marie DUFOUR, Xavier Louis André POIROT DE FONTENAY, Christian Marcel Pierre DUBOIS, Pascale Marie-France BRASSE, Evelyne Aline Marie PEYRON, José François GROLLEAU, Sophie Caroline LERICHE, Isabelle Geneviève KING, Isabelle Jeanne Marie ANCELIN, Jean Gérard Pierre GUILLOTTE, Sylvie Christine LEBRET, Caroles Auberto BARBOSA.

Mariages

José LOPEZ et Josefa RODRIGUEZ; Rodolphe Marie André ESCANDE et Monique Marie Joséphe Hélène NOSTEN; André Roger Jean Noël LOUSSOUARN et Marie Thérèse BATIC; Karimi Koladé ABIOLA et Jeannine Marie Joséphe JUVIN; Alviano VAZQUEZ et Manuela ALVAREZ; Hanns Eugen Paul César Maria KURZEL-RUNTSCHNEINER et Sigrid Friedchen Ella BITTER; René TOCAVEN et Jacqueline Germaine Madeleine VERDELET; Jean MAGGION et Roseline Paulette Anne-Marie BARDIÈRE; José SALAS et Françoise PETIT; Bernard Jean-Marie VEDEL et Marie Jeannine PARADIS; Jacques Claude Stéphane FOURNIER et Christiane Danièle Emilienne GÉRARD; Philippe Paul Auguste ATTEY et Annie Jacqueline BOVIN; Jean-Claude Henri GRIMBERG et Jeanne Yvonne Marie BONNEFOY; Romain Antoine KOSINSKI et Yvette Alfrédine GOUZE; Henri Eugène LEPINE et Colette PIASKOWSKI; Walter KOCH et Josette Marcelle Juliette ISCONTE; Christian Jean Gabriel ROY-BOXHORN et Solange JOVIGNOT; Raymond BACHMANN et Madeleine Victoire Denise ANDRIEU; Antoine CELLI et Marie Thérèse Charlotte MICEVANT; Mohammed AMMAR et Pilar BAENA; Jean-Luc Gérard Henri WATELET et Lise Françoise QUEMBRE; François Marie André VELIN et Jane Marcelle Françoise COUAILLIER; Kléber Léon MARSAULT et Solange Lucienne Renée LEMERCIER; Alain André COQUEUCNOT et Myriel Renée Jeanne PRONER; Philippe Jacques Léon Paul ROTTAND et Paulette Denise PACOT; Louis Désiré Jean CASTELET et Marie Madeleine Marcelle PEDEN.

Décès

Pierre GUÉRET, 50 ans; Elise Henriette BOSSHARD, 59 ans; Moïse BEN CHETRIT, 71 ans; Marie Elisabeth Célestine RODIER, RAYMOND, 88 ans; Bernard JUNGER, 39 ans; Constance Adèle Marie MARLHINS, 77 ans; Alexandre Emile LEMERAY, 85 ans; Lucie Marie VICIER, 81 ans; Serge MARKEVITCH, 60 ans; Ernest Paul JOUVE, 85 ans; France Deborah LION, 85 ans; Marcelle Adrienne PIE, veuve BADAIRE, 69 ans; Anne Madeleine BERTRAND, veuve HERCOUET, 80 ans; Henri BAZIN, 82 ans; Gracieuse VALENTINI, veuve ALFONSI, 71 ans; Joséphine Berthe HENON, veuve BATAL, 86 ans; Chanh NGUYEN DUX, 51 ans; Clérisse Léon Ernest ROUSSEL, 84 ans; Christian Michel Paul LE BORGNE, 1 mois et demi; Berthe Jeanne MANIÈRE, 80 ans; Marguerite BOUSSUÈGE, veuve CROUX, 101 ans; Louise BEYLIER, veuve JACSON, 67 ans; Jeanne Marie Louise OUTECY, 84 ans; Alice MOMY, femme LEMONNIER, 77 ans; Marie Girolema ROFFI, veuve CHARTIER, 74 ans; Emile DECELLE, 62 ans; Antonin COUZI, 53 ans; Anna Amélie DIDIER, femme BATT, 64 ans; Jeanne Marie Sophie PELLEZ, femme TRIQUET, 65 ans; Eglantine Joséphine GOUY, veuve PERTHUIS, 86 ans; Marie WAROUX, veuve FRANC, 76 ans; Hortense Léonie CERTAIN, veuve MAZEAU, 88 ans; Simone Alice CARRÈRE, femme DEGA, 48 ans; Marie Louise Elisabeth DARREAU, femme BAUSSE, 60 ans; Marie SANDILLON, veuve BOUFFET, 93 ans; Hélène Marie Victoire TREFEU, veuve BRETON, 78 ans; Maurice Raphaël CHATAIGNIER, 80 ans; Marcel Edgard Alfred DURAND, 89 ans.

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro . 0,50 NF

Annuels 2 NF

De soutien 5 NF

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à son C.C.P. Paris 9003-64.

PHARMACIE DU VAL-D'OR

J. SANGUINETTI, Pharmacien, - 51 bis, rue du Val-d'Or - MOL. 99-83

Homéopathie - Allopathie - Analyses
Dermo-biologie - Helena Rubinsten

GARAGE DU PONT DE SAINT-CLOUD

PANHARD

Concessionnaire : C. GORJU

1, Quai Carnot, SAINT-CLOUD - MOL. 44-62

TEINTURERIE AUTOMATIQUE

LE GOFF

MAISON FONDÉE EN 1885

11, Avenue du Maréchal Foch, SAINT-CLOUD - Mol. 65-98

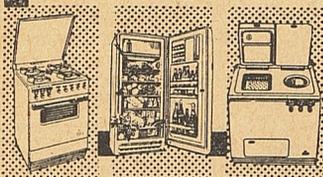
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ - Nettoyage à sec en 90 minutes

ARTHUR MARTIN

c'est

L'ART MÉNAGER

Que vous ayez besoin d'un seul appareil (cuisinière, réfrigérateur, machine à laver, évier, élément de rangement, appareil de chauffage, etc.) ou d'un ensemble de plusieurs appareils...



**AVANT TOUT,
PENSEZ ARTHUR MARTIN**

et venez voir chez nous le plus grand choix d'appareils de qualité, aux prix les plus avantageux.

Pub. Vol

Concessionnaire

★ **Mr. MELLINET**

12, rue Royale - Mol. 20-55

— SAINT-CLOUD —

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SURESNES-CITÉS

16, Avenue Jean-Jaurès - Tél. : LONGCHAMP 50-77

OUVERT DU MARDI AU SAMEDI INCLUS

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

Comptes de Chèques sans aucun frais

Comptes spéciaux ou à terme productifs d'intérêt

Bons de Caisse, etc...

Location de coffres-forts

AGENCE SIVRAIS

M. CHOTARD, Successeur

PROPRIÉTÉS - TERRAINS - APPARTEMENTS

36, rue Gounod, SAINT-CLOUD - MOL. 42-15 et VAL. 05-86

“ MOBILISIÈGES ”

AMEUBLEMENT - DÉCORATION

SAINT-CLOUD

2, Rue Gaston-Latouche - MOLitor 50-12

A. CANTIN

PAYSAGISTE

13, rue Sévin-Vincent - SAINT-CLOUD

Téléph. : MOL. 49-25

Laboratoire Général des Télécommunications

L. G. T.

4, Rue de Garches

SAINT-CLOUD

S.A.R.L. DÉCORATION-PEINTURE-REVÊTEMENTS

56, rue du Mont-Valérien, ST-CLOUD - VAL. 31-12

PAPIERS PEINTS - TISSUS ASSORTIS

FOURNITURES ET TOUS TRAVAUX

DEVIS SANS ENGAGEMENT

GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT

AVIONS - RÉACTEURS - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

Laboratoires Franay
Tirages Cinématographiques

L.T.C

19, Rue Marius-Franay — SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : MOL. 69-20

TOUS LES LIVRES ET FOURNITURES SCOLAIRES

LIBRAIRIE DES LYCÉES

97, Boulevard de la République, ST-CLOUD - MOL. 42-90

Cartes de visite — Stylos — Maroquinerie

LOCATION DE COUCHES POUR BEBES
ET LAVAGE

**AMERICAN
DIAPER-SERVICE**

107 Rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. VAL 78-91 - 78-92



— CHAUFFAGE — VENTILATION — SÉCHAGE —
— CONDITIONNEMENT D'AIR — DÉPOUSSIÉRAGE —
— TRANSPORT PNEUMATIQUE — TIRAGE MÉCANIQUE —

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE
26, QUAI CARNOT - St-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : VAL d'or 36-00

LES ISOLANTS FRANÇAIS

Société Anonyme au Capital de 3.200.000 Nouveaux Francs

CAOUTCHOUCS ET PLASTIQUES TECHNIQUES

61, Quai Carnot

MOLitor 87-75

ANTIQUAIRE

ACHETE AU MAXIMUM

tous meubles anciens et de style, tapisseries, bibelots, etc.

LES BELLES ÉPOQUES

88, Boulevard de Courcelles
PARIS — 17^e — Tél.

WAG 04-89

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE

14, Rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD — MOL. 44-41

LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



COUVERTURE — PLOMBERIE
INSTALLATIONS SANITAIRES
ELECTRICITE

G. CIRASSE

72, rue Royale, ST-CLOUD - Tél. MOL. 41-42

ASSURANCES

TOUTES NATURES — TOUTES COMPAGNIES

VOIZARD-BERNARD ET C^{IE}

27, rue Pasteur, SAINT-CLOUD

MOL. 69-93

CHENAILLE, rue Dantan - St-Cloud

RAYONS - X

ENTREPRISE DE PEINTURE

— DECORATION — VITRERIE —

ANDRÉ VOISINE

19, rue du Calvaire — SAINT-CLOUD — MOL. 69-56

REVETEMENTS PLASTIQUES (Murs et Sol)

AGENCE CENTRALE

9, av. Gal Leclerc, Carrefour Magenta MOL 57-11 - VAL 13-05

P. PATAUD, DIRECTEUR

Membre de la Chambre Syndicale des Agents
Immobiliers de France et de la Caisse de Garantie

— Toutes Transactions Immobilières —

JOUETS - CADEAUX

LA BOUTIQUE BLEUE

11, rue René-Weill — SAINT-CLOUD — VAL. 71-95

MECCANO — TRAIN AC-HO — DINKY-TOYS

Pour vos Lunettes

Loupes - Instruments - Microscopes

J. PARMENT ET C^{IE} OPTICIENS

6, Rue de Verdun — SURESNES

Tél. : LON. 78-17

MOTEURS ELECTRIQUES

R. VASSAL

— 13 rue Henri-Regnault —

SAINT-CLOUD

MOL. 49-68

● ELECTRICITE INDUSTRIELLE ●
ET DOMESTIQUE

R. TROCCAZ

12, rue Dailly, SAINT-CLOUD
INSTALLATIONS

VAL. : 02-39
REPARATIONS

AGENCE PEUGEOT

ST-CLOUD — GARCHES — VAUGRESSON
MARNES-LA-COQUETTE

"Saint-Cloud Automobiles"

147, av. Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-78
◆ STATION SERVICE — REPARATIONS ◆

Entreprises **GENTILINI et Cie**

TRAVAUX PUBLICS — MAÇONNERIE — BETON ARME
TRANSPORT

— Tél. MOLitor 56-74 —

25-29, rue du Pierrier

◆ SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

Elizabeth Arden

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie
Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly

MOL. 40-17

Lauréate de la Faculté

E. DELARFEUX

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

38, rue Gounod

MOL. 44-48

SAINT-CLOUD



Porto **ANTONAT**

Travaux Publics et Privés
Entreprise Marcel **PLANTIVAUD**

20, rue de Garches

SAINT-CLOUD

MOL. : 65-85

CHARCUTERIE - PLATS CUISINÉS

P. MARANT

56, rue du Mont-Valérien — ST-CLOUD — MOL. 44-58

— Livraisons à domicile —

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

M. ESTEVES

41, Rue Sévin-Vincent — SAINT-CLOUD — MOL 17-47

Béton Armé

*

Canalisations

ARONDE

◆ VEDETTE ◆

ARIANE

SIMCA-FIAT

N. S. U.

Ets DEMIZIEUX

CONCESSIONNAIRE

LOCATION SANS CHAUFFEUR

TOUS MODELES

74-76, route de la Reine - BOULOGNE — MOL. 55-94

PÉDICURE MÉDICAL

DIPLOMÉE D'ÉTAT

C. LAURENS

160, Bd de la République — Résidence Beauso'eil
SAINT-CLOUD — Sur rendez-vous — Tél. VAL. 98-29

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES
ET AGRICOLES
INDUSTRIELLES

LES
POMPES GUINARD

40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-et-O.) TÉL. : MOLITOR 48-00

PULVÉRISATEURS
MATÉRIEL INCENDIE
POMPES MARINES